Nations Unies S/PV.8699 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

Provisoire

8699e séance

Vendredi 10 janvier 2020, à 10 heures
New York

Président :	M. Pham	(Viet Nam)
Membres :	Afrique du Sud	Mme Tshabalala
	Allemagne	Mme Bade
	Belgique	Mme Schaetzen
	Chine	M. Wang Nian
	Estonie	M. Auväärt
	États-Unis d'Amérique	M. Simonoff
	Fédération de Russie	M. Kuzmin
	France	M. Michon
	Indonésie	M. Soemirat
	Niger	M. Abarry
	République dominicaine	Mme García Tapia
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Roberts
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Mme Porter
	Tunisie	M. Naouali

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Respect de la Charte des Nations Unies

Lettre datée du 31 décembre 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2020/1)

20-00801 (F)







La séance est reprise à 10 heures le vendredi 10 janvier 2020.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leur intervention à quatre minutes au maximum afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte et d'en lire une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la Slovénie.

Mme Bavdaž Kuret (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence vietnamienne du Conseil d'avoir organisé le présent débat, qui permet à tous les Membres de présenter leurs vues sur le respect de la Charte des Nations Unies. Je tiens également à remercier les deux intervenants.

La Slovénie s'associe pleinement à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne (voir S/PV.8699) et voudrait faire quelques observations supplémentaires à titre national.

L'ordre juridique qui régit les relations internationales et sa structure de sécurité fait fond sur les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui ont une portée assez large pour être applicables aux nouveaux défis et qui sont tout aussi pertinents qu'ils l'étaient au moment de la création de l'Organisation. En dépit du débat en cours sur l'Article 103, nous sommes convaincus qu'en cas de conflit entre les obligations prévues par la Charte des Nations Unies et celles découlant d'autres traités, c'est la Charte qui prévaut. Elle doit toujours être respectée et appliquée – et ne doit jamais être remise en cause. Tous les Membres ont les mêmes droits et obligations au titre de la Charte et nous en bénéficions tous. Tous les États sont tenus de veiller au respect de la Charte, et notre comportement sur la scène internationale doit être guidé par les Articles 1 et 2.

Le Conseil de sécurité a été chargé de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Jusqu'à présent, le Conseil a réussi à s'acquitter de cette responsabilité dans certains cas, mais a échoué dans de nombreux autres cas. Les membres du Conseil de sécurité s'acquittent de cette responsabilité au nom de l'ensemble des Membres de l'ONU et par conséquent, doivent dépasser leurs intérêts nationaux. Nous estimons que le Conseil de sécurité peut mieux tirer parti du potentiel de la Charte, sans se limiter au Chapitre VII. À notre avis, le Conseil doit être plus actif en matière de prévention des conflits au lieu de se contenter de réagir à ceux-ci. Nous l'encourageons à recourir plus souvent au Chapitre VI et à étudier des moyens permettant d'analyser les crises et les risques le plus tôt possible pour y faire face immédiatement et le cas échéant, prendre des mesures collectives.

Le Conseil doit s'attaquer aux causes profondes des conflits, en gardant à l'esprit que les violations flagrantes des droits de l'homme sont un signe alarmant qu'un conflit plus important s'annonce. Lorsqu'il crée une mission pour faire face à une crise, le Conseil de sécurité doit mettre l'accent sur l'état de droit et la justice et coopérer étroitement avec la Commission de consolidation de la paix. La paix et la justice se renforcent mutuellement. Nous voudrions également encourager le Secrétaire général à faire usage de l'Article 99 de la Charte.

L'un des principaux points d'intersection entre la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité et l'état de droit est l'application de ces règles et décisions, notamment par l'entremise de la Cour internationale de Justice. Nous nous félicitons des échanges et de la coopération entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales et sous-régionales. Ces organisations jouent un rôle essentiel et sont bien placées pour faire face aux situations de risque et de conflit, ainsi qu'aux situations d'après conflit dans certaines régions.

Je voudrais rappeler que la Charte et l'Organisation ne nous ont pas été imposées, mais qu'elles ont été créées par des générations qui ont connu les pires expériences humaines. Le respect de la Charte est la première étape pour que l'Organisation et ses États Membres agissent conformément aux buts et aux principes qui y sont consacrés.

Pour terminer, je voudrais souligner que la nécessité pour l'ONU d'être un cadre de dialogue est plus évidente que jamais, compte tenu des derniers événements au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Nous voudrions féliciter le Viet Nam pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité et vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance, qui complète la séance organisée par l'État du Koweït pendant sa présidence du Conseil en

février 2018 (voir S/PV.8185) sur les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général, M. António Guterres, et Mme Mary Robinson de leurs exposés édifiants.

Je voudrais tout d'abord appeler l'attention sur la dangereuse escalade dans la région du Golfe, qui est une source de vives préoccupations pour nous tous. Ses répercussions pourraient porter atteinte à la sécurité et à la stabilité régionales. Nous nous faisons l'écho de nombreux appels du Secrétaire général à la désescalade et à la retenue afin de régler la situation par des voies politiques et de prévenir de nouvelles tensions et menaces.

Soixante-quinze ans après la création de l'ONU, la Charte représente toujours une constitution qui guide l'action multilatérale. C'est un instrument de droit international qui définit un cadre clair régissant les relations entre les États. Elle prévoit également des mesures qui nous permettent de faire face, collectivement et efficacement, aux menaces à la paix et à la sécurité internationales. Les buts et principes consacrés par la Charte énoncent des mesures visant à établir des relations amicales entre les États grâce à une action collective et concertée face à l'agression, dans le plein respect des principes de souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États.

La Charte et les buts et principes qui y sont énoncés représentent la première ligne de défense pour les petits pays. L'État du Koweït en est parfaitement conscient. La libération du Koweït en 1991 a montré clairement ce que la communauté internationale peut faire lorsqu'elle agit sous les auspices de l'ONU.

Les résolutions du Conseil de sécurité sont là pour défendre l'état de droit, le droit et la justice. La libération du Koweït est un exemple historique de la capacité du Conseil de sécurité de mettre fin à une agression et à la violation des nobles buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Durant notre mandat au Conseil, c'est la Charte qui nous a guidés dans notre examen des questions inscrites à l'ordre du jour. Et nous avons la conviction que le Conseil pourrait être plus efficace pour relever les défis du monde d'aujourd'hui s'il tirait pleinement parti des outils que la Charte met à sa disposition, et notamment s'il faisait le meilleur usage possible du Chapitre VI, qui concerne le règlement pacifique des différends, la médiation et l'arbitrage.

Nous soulignons également que le Conseil doit accorder davantage d'attention aux mesures de précaution qui permettent de prévenir les différends en les réglant à un stade précoce. Nous sommes fermement convaincus du rôle constructif que peuvent jouer les organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et international, conformément au Chapitre VIII de la Charte. Il doit y avoir une plus grande coopération entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales.

Pendant notre mandat au Conseil, nous avons présenté une déclaration présidentielle sur la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes (S/PRST/2019/5). Nous espérons que le Conseil y donnera suite afin de promouvoir le dialogue entre la Ligue et le Conseil de sécurité, d'autant plus que nombre des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil concernent des questions arabes. Nous nous félicitons donc que le Viet Nam ait l'intention d'organiser ce mois-ci un débat sur la coopération entre l'ONU et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Pour terminer, les succès obtenus grâce aux outils de maintien de la paix et de la sécurité internationales prévus par la Charte dépendent de l'unité et du consensus au sein du Conseil. Au fil des décennies, nous avons vu comment le Conseil s'est retrouvé incapable de régler certaines crises en raison des divergences profondes entre les positions de ses membres et du recours au droit de veto. Par conséquent, nous soulignons l'importance pour le Conseil de faire preuve d'unité afin de pouvoir s'acquitter de ses responsabilités en vertu de la Charte et prendre des décisions énergiques et efficaces pour faire face aux menaces et aux graves dangers auxquels notre monde est confronté en cette nouvelle décennie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je tiens à souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres élus du Conseil de sécurité – l'Estonie, le Niger, Saint-Vincent-et-les Grenadines, la Tunisie et le Viet Nam – et à leur souhaiter plein succès dans leurs travaux. Je félicite également la Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale, le Koweït, le Pérou et la Pologne, auprès desquels le Kazakhstan a travaillé au Conseil de sécurité, pour leurs importantes contributions aux travaux de cet organe durant leur mandat.

Je félicite la délégation vietnamienne de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour

le mois de janvier 2020 et, bien entendu, de la manière très réussie dont elle entame son mandat en organisant le présent débat public sur une question aussi importante.

Nous estimons que le débat d'aujourd'hui est à la fois très opportun et très utile, compte tenu de la célébration prochaine du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU et de la fin de la Seconde Guerre mondiale. La Charte des Nations Unies a été conçue pour établir des règles de travail dans le cadre des efforts communs de toutes les nations pour maintenir la paix et la sécurité fragiles au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Il importe de se rappeler que la Charte a été écrite avec le sang des millions de victimes des guerres mondiales et des conflits armés. Toute violation de ses articles, notamment en ce qui concerne la garantie de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, pourrait voir les erreurs tragiques du passé se reproduire une nouvelle fois.

Malheureusement, la situation mondiale actuelle montre que la Charte des Nations Unies ainsi que les principes du droit international sont mis à rude épreuve, laissant le monde au bord d'un affrontement militaire à grande échelle. Dans ce contexte, il est urgent de veiller à ce que tous les États Membres s'engagent à respecter strictement les normes et principes généralement reconnus du droit international.

Afin de faire respecter la Charte des Nations Unies, le premier Président de mon pays, Nursultan Nazarbayev, proposa, dans son discours à l'Assemblée générale en 2015, de convoquer une conférence des Nations Unies au plus haut niveau dans le but de réaffirmer les principes fondamentaux du droit international. Nous pensons que cette initiative, en particulier en cette année de jubilé pour l'Organisation, garde toute sa pertinence et peut donner un nouvel élan au rétablissement du dialogue, de la compréhension mutuelle et de la confiance dans les relations internationales entre les États. Nous invitons le Secrétaire général et tous les États Membres à envisager de convoquer une telle réunion de haut niveau pendant la session de l'Assemblée générale en septembre 2020.

Soyons francs : la Charte des Nations Unies et les autres normes et principes du droit international ne nous ont pas été imposés contre notre gré. Nous les avons tous acceptés collectivement, en toute indépendance et sur une base volontaire. C'est pourquoi chaque État Membre a l'obligation de se conformer aux dispositions qu'ils contiennent, même si, parfois, elles ne semblent pas aller dans le sens de ses intérêts. Nous devons éviter les situations dans lesquelles le droit international et la Charte des Nations Unies sont utilisés de manière sélective.

L'outil le plus efficace dont dispose le Conseil de sécurité pour maintenir la paix et la sécurité internationales est la mobilisation du potentiel des entités régionales. Le renforcement de la coopération avec les organisations régionales, y compris les mécanismes de diplomatie préventive, est très important pour faire respecter la Charte des Nations Unies. À cet égard, je voudrais rappeler une autre initiative du Kazakhstan : la création de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA), qui fonctionne avec succès depuis plus d'un quart de siècle.

Dans l'environnement actuel, marqué par un manque de confiance, le mécanisme de renforcement de la confiance que fournit la CICA dans le domaine des relations internationales s'avère l'outil le plus puissant qui soit pour prévenir de manière pacifique les conflits. Nous axant davantage sur les actes que sur les paroles, nous nous employons à faire de la CICA une organisation régionale à part entière au service de la sécurité et du développement, afin de mettre fin aux conflits et de trouver, collectivement, des moyens de les prévenir. Le Kazakhstan, en tant que prochain Président de la CICA, en 2020, déploiera tous les efforts possibles à cette fin.

En conclusion, l'érosion du droit international et des institutions mondiales, y compris l'ONU, représente un grand danger pour nous tous. Nous sommes intimement convaincus que le Conseil de sécurité, en particulier les membres permanents, doit être à l'avant-garde s'agissant de faire respecter la Charte des Nations Unies et les principes du droit international, et nous devons tous faire preuve de la volonté collective de les respecter.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Yémen.

M. Al-Saadi (Yémen) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la délégation amie du Viet Nam, d'avoir rejoint le Conseil et de le présider ce mois-ci. Je vous souhaite tout le succès possible. Je vous remercie également d'avoir convoqué le présent débat public sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : respect de la Charte des Nations Unies », qui coïncide avec le début de la commémoration du soixante-quinzième anniversaire de la Charte.

Je tiens aussi à souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres non permanents du Conseil, auxquels je souhaite plein succès. Je remercie de leurs exposés le Secrétaire général António Guterres et la Présidente des Sages, Mme Mary Robinson .

La République du Yémen a été un des premiers pays à signer la Charte des Nations Unies. Avec les autres peuples des Nations Unies, nous nous sommes engagés à respecter les dispositions de la Charte et à maintenir la paix et la sécurité internationales comme base de la prospérité et du bien-être. Grâce aux missions politiques spéciales, aux opérations de maintien de la paix et à d'autres entités, l'ONU appuie des solutions consensuelles et le règlement des conflits par des moyens pacifiques, notamment les mesures de prévention, la médiation et la diplomatie multilatérale, afin de faire face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales.

À cet égard, je voudrais remercier le Secrétaire général et son envoyé spécial au Yémen, M. Martin Griffiths, de leurs efforts pour parvenir à un règlement politique global au Yémen, qui est victime depuis plus de cinq ans d'une guerre injuste menée par les milices armées houthistes, appuyées par le régime iranien. Ces milices continuent de faire preuve d'intransigeance et refusent de respecter les engagements qu'elles ont pris au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le plus récemment en ce qui concerne l'Accord de Stockholm. Le Gouvernement yéménite, quant à lui, a toujours manifesté un désir sincère de parvenir à une paix juste et globale fondée sur les trois textes de référence convenus, à savoir l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et son mécanisme de mise en œuvre, les résultats de la Conférence de dialogue national et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2216 (2015).

Nous avons toujours accordé la priorité aux intérêts du Yémen et des Yéménites pour réaliser notre rêve de construire un nouveau Yémen fédéral qui répondrait à nos aspirations et appuierait nos frères et amis dans la région. Parce que nous avons foi dans les buts et principes énoncés dans la Charte, nous avons toujours participé de manière constructive aux efforts de l'Envoyé spécial pour mettre fin au conflit par des moyens pacifiques et pour maintenir la paix et la sécurité régionales et internationales.

Notre monde est témoin de l'émergence des milices et des groupes armés non étatiques ainsi que des groupes extrémistes et terroristes, qui exacerbent les crises et les souffrances humaines et menacent les peuples ainsi que la paix et la sécurité régionales et internationales. Le Gouvernement yéménite demande une fois encore au Conseil de sécurité, qui, en vertu de la Charte, a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de faire davantage pression sur les milices houthistes et de faire appliquer les résolutions qu'il a adoptées sur le Yémen. L'objectif est de parvenir à un règlement politique complet du conflit au Yémen, propre à satisfaire les aspirations du peuple yéménite à une paix durable fondée sur les termes de référence agréés, à permettre le développement socioéconomique et à faire en sorte que le Yémen, fort de sa longue histoire et de sa civilisation, puisse avancer vers un avenir meilleur pour son peuple et contribuer activement à l'édification d'un monde dans lequel prévalent paix, stabilité et bien-être.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Cuba.

Mme Rodríguez Abascal (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous nous associons à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous félicitons le Viet Nam de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nous saluons les cinq nouveaux membres non permanents du Conseil de sécurité pour la période 2020-2021 et leur souhaitons plein succès dans l'exercice de ces responsabilités. Nous rendons hommage au travail accompli par les délégations de la Côte d'Ivoire, de la Guinée équatoriale, du Koweït, du Pérou et de la Pologne en tant que membres non permanents du Conseil en 2018 et 2019.

Nous nous félicitons de la tenue de ce débat public au niveau ministériel, car il est à la fois opportun et nécessaire. L'ONU et la Charte des Nations Unies sont nées de l'impérieuse nécessité de préserver le monde d'une nouvelle guerre mondiale, et de l'objectif perpétuel d'assurer la paix, la sécurité, la dignité et le développement de tous les peuples du monde. En cette année marquant le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation, nous réaffirmons le ferme engagement de Cuba à défendre les buts et principes consacrés dans la Charte, car ils sont la clef de voûte du multilatéralisme et l'une des principales sources du droit international, et ils guident l'action des États dans leurs relations internationales.

Toutefois, des transgressions de la Charte et des violations du droit international se produisent toujours au quotidien, notamment le recours à la menace ou à l'emploi de la force contre des États souverains, les agressions contre la souveraineté d'autres nations et l'ingérence dans les affaires intérieures des États. Nous rejetons les guerres non conventionnelles menées à des fins de domination hégémonique, les tentatives de réimposer un ordre unipolaire, l'assassinat sélectif de dirigeants étrangers, le pillage et le vol de ressources naturelles, l'imposition de mesures coercitives unilatérales, de mesures extraterritoriales et de sanctions unilatérales, les pressions de toutes sortes et toutes les agressions qui érodent le multilatéralisme, ébranlent la paix et la stabilité et enfreignent les dispositions de la Charte des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité doit s'acquitter de ses fonctions conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés dans la Charte aux fins de préserver la paix et la sécurité internationales, mais il doit le faire sans recourir aux deux poids, deux mesures ou à la discrimination, et toujours dans le respect de la justice et des principes. Il incombe donc à tous d'œuvrer pour des solutions pacifiques et de s'opposer à la guerre avec fermeté, efficacité et détermination. En particulier, cet organe principal de l'Organisation qu'est le Conseil doit explorer tous les moyens de préserver la paix et la vie, et empêcher que soient promus ou appliqués une philosophie de la spoliation, des desseins de changement de régime ou des tentatives de violer le droit des peuples à l'autodétermination. Il doit promouvoir un ordre international juste, démocratique et équitable, qui réponde aux revendications de paix, de développement et de justice des peuples du monde entier et contribue à la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il doit défendre le multilatéralisme et rejeter toute proposition qui s'apparenterait à une intrusion du Conseil dans les affaires relevant d'autres organes principaux de l'Organisation, en particulier l'Assemblée générale.

Il faut une ONU véritablement forte et participative, assortie d'un Conseil de sécurité transparent et dûment démocratisé et d'une Assemblée générale revitalisée, qui accompagne les États dans la construction souveraine de l'avenir que chaque nation décide pour elle-même, sans ingérence d'aucune sorte.

À Cuba, nous avons lutté pour la paix, nous avons coopéré avec de nombreux autres peuples dans la quête d'une vie meilleure, et nous avons défendu coûte que coûte notre indépendance et notre souveraineté. Nous n'avons jamais été intimidés et nous n'avons jamais cédé – et rien ne nous fera jamais céder – devant le blocus économique, commercial et financier illégal et criminel que le Gouvernement des États-Unis impose à notre petite île depuis près de 60 années, qui est désormais doublé d'une guerre économique brutale et de l'application globale de la loi Helms-Burton, et qui ne fait aucun cas des appels lancés par la communauté internationale, laquelle rejette cette politique et a exigé qu'il y soit mis fin à 28 reprises consécutives à l'Assemblée générale.

Comme l'a déclaré le Président cubain Miguel Díaz Canel Bermúdez :

> « Cuba prendra toutes les mesures nécessaires pour mettre fin aux visées interventionnistes des États-Unis, pour protéger la tranquillité et le bien-être de la population, pour sauvegarder l'unité nationale et pour défendre, quel qu'en soit le prix, la souveraineté et l'indépendance du pays ».

Notre pays entend continuer de contribuer, avec ses ressources limitées, avec toute son énergie et avec une volonté inébranlable, au bien-être des autres peuples, en particulier des plus démunis, dans le cadre d'une coopération internationale au service d'un développement durable sans exclusive. Cuba restera déterminée à défendre la Charte des Nations Unies dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Popolizio Bardales (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Pérou, pays attaché au multilatéralisme, au droit international et au principe du règlement pacifique des différends, se félicite que le Viet Nam ait eu l'initiative opportune de convoquer cet important débat public en cette année marquant le soixante-quinzième anniversaire de la fondation de l'ONU.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'humanité a évolué et fait d'importants progrès. L'ONU a contribué à l'édification d'un monde meilleur. Toutefois, dans nombre de cas, ces progrès ont été inégaux et l'ordre international a montré ses limites quand il a fallu faire face efficacement à des réalités nouvelles et changeantes. Nous voyons avec préoccupation la prolifération des conflits et l'apparition de nouvelles menaces contre la paix et la sécurité internationales, qui, dans de nombreux cas, sont causées par des tensions géopolitiques ou des phénomènes mondiaux tels que le creusement des inégalités, les effets des changements

climatiques, la course aux armements ou la criminalité transnationale organisée. Dans un tel scénario, l'intensification de la violence ou le recours à la guerre ne sont pas des alternatives viables, ou même acceptables, pour la communauté internationale.

Ce contexte délicat est aggravé par les fréquentes violations contemporaines du droit international – y compris des résolutions du Conseil – et, en particulier, du droit international humanitaire. Nous ne pouvons maintenir la paix et la sécurité internationales sans respecter l'état de droit et garantir des sociétés plus inclusives. Par exemple, l'une des pierres angulaires de l'ordre international est l'interdiction de recourir à la force d'une quelconque manière qui serait incompatible avec la Charte des Nations Unies. Nous sommes préoccupés, à cet égard, par le fait que certains pays s'essaient à certains arguments ou interprétations qui, en définitive, sont étrangers au droit international et qui sapent le système de sécurité collective.

Les limites auxquelles se heurte la communauté internationale face à ces réalités devraient nous inciter à renforcer le dialogue, l'action préventive et la coopération internationale ô combien nécessaire pour concrétiser les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Nous tenons à mettre l'accent sur la pertinence de ces buts et principes et ceux de l'Organisation pour remédier aux graves problèmes auxquels nous nous heurtons, et préserver et développer le système de sécurité collective et un ordre international fondé sur des règles, de manière à prévenir ainsi l'émergence de menaces plus graves à la paix et à la sécurité.

Concrètement, il nous paraît nécessaire que l'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, promeuve le recours au dialogue et aux moyens de règlement pacifique des différends, conformément aux dispositions du Chapitre VI de la Charte. Cela nous semble essentiel en vue d'apporter des solutions pacifiques aux conflits majeurs dont est saisi le Conseil et qui constituent pour lui un défi permanent. Notre tâche est de redoubler d'efforts pour que l'ONU s'affermisse dans la concrétisation des buts et principes consacrés par la Charte, et qu'elle soit un catalyseur de coopération et de partenariats à tous les niveaux afin de contribuer à ce que la paix, l'inclusion sociale et la prospérité soient à la portée de toutes les personnes.

Je souhaite enfin rappeler les paroles de l'ancien Secrétaire général, notre compatriote Javier Pérez de Cuéllar, qui a affirmé que le rôle d'une institution politique telle que l'ONU consiste à tracer une ligne entre les efforts visant à bâtir un avenir meilleur et les conflits, et à faire en sorte que les nations restent du bon côté de cette ligne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne.

M. Santos Maraver (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je souhaite commencer mon intervention en présentant les condoléances du peuple et du Gouvernement espagnols aux familles et aux pays touchés par l'accident du vol 752 de l'Ukraine International Airlines.

La Charte des Nations Unies a été le document constitutif de nouvelles relations internationales fondées sur l'objectif commun de préserver les générations futures du fléau de la guerre et de promouvoir les droits fondamentaux de la personne. En 2020, alors que nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation, le moment est venu de rappeler les obligations contractées volontairement par les États, sans exception, à la lumière de la Charte et auprès du reste de la communauté internationale. L'exercice de ces responsabilités implique un attachement collectif constant au multilatéralisme.

Voilà pourquoi je remercie le Viet Nam de nous donner l'occasion de partager des idées sur l'avenir que nous voulons et l'ONU dont nous avons besoin. Le présent débat prend toute son importance en raison de l'escalade des tensions et de la situation dangereuse au Moyen-Orient et dans la région du Golfe au cours des derniers jours. Nous espérons qu'il y sera remédié par des moyens pacifiques, en évitant de nouvelles pertes en vies humaines.

Pour l'Espagne, la paix et la sécurité signifient qu'il faut privilégier l'action politique, améliorer l'efficacité et la cohérence des opérations de maintien de la paix, consolider la diplomatie préventive et renforcer une approche intégrée des trois piliers de l'action de l'ONU. À cet égard, l'Espagne salue et fait siennes les paroles prononcées par le Secrétaire général Guterres au début de la séance, et elle tient à remercier Mary Robinson de son intervention avisée (voir S/PV.8699).

Pour progresser, nous devons continuer de renforcer trois aspects : les méthodes de travail, les mandats et les partenariats du Conseil de sécurité.

Premièrement, en ce qui concerne les méthodes de travail, je remercie le Koweït de l'impulsion qu'il a donnée à cet effet. Nous appuyons également l'Ambassadrice Ronda King, de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

L’officialisation des séances mensuelles d’évaluation bilan de la présidence sortante, selon le format dénommé de Tolède, que l’Espagne a promue durant son récent mandat au Conseil, est une bonne chose.

Nous attachons une grande importance à la répartition équitable de la charge de travail entre les membres élus et les membres permanents du Conseil en ce qui concerne la désignation des pays rédacteurs. Nous devons créer des synergies en mettant l’accent sur la désignation de corédacteurs afin de regrouper la présidence des comités de sanctions et la responsabilité des dossiers relatifs à des pays spécifiques.

Deuxièmement, les mandats du Conseil de sécurité doivent être des feuilles de route authentiques, réalistes, substantielles et souples. Ils ont une incidence directe sur les populations, et plus particulièrement les victimes des conflits. Ils doivent englober et mettre en avant des aspects clefs tels que la protection des civils, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et le sort des enfants en temps de conflit armé. Cette approche doit être axée sur la définition des mandats du Conseil, leur financement adéquat au sein de la Cinquième Commission, l’intégration du travail crucial de la Commission de consolidation de la paix durant la phase de stabilisation, et, enfin, la mise en œuvre d’une stratégie de sortie indispensable, cohérente et structurée.

Troisièmement et enfin, en ce qui concerne les partenariats, l’Espagne salue les progrès accomplis et l’immense potentiel que représente la coopération entre l’ONU, l’Union européenne et l’Union africaine dans les domaines de la sécurité coopérative et de la gestion des crises. Une coopération triangulaire plus étroite et efficace exige de mettre en place un cadre permanent de partenariat stratégique, dont nous espérons qu’il sera ouvert à toutes les organisations régionales, qui aborde toutes les questions d’intérêt commun et promeuve des relations étroites entre le Conseil, le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine et le Comité politique et de sécurité de l’Union européenne.

Je termine mon intervention en rappelant que les négociations intergouvernementales concernant la réforme du Conseil reprennent en janvier. L’Espagne, membre du Groupe du consensus, appuie une démarche souple et équilibrée, qui prenne en compte les propositions d’autres groupes. Elle est favorable à un Conseil plus démocratique, plus représentatif et plus transparent. Nous sommes certains que le système international parviendra ainsi à s’adapter aux défis et aux changements futurs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l’Arabie saoudite.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je tiens en premier lieu à féliciter la République socialiste du Viet Nam de siéger au Conseil de sécurité et de le présider ce mois-ci. Je souhaite progrès et prospérité au Viet Nam et à son peuple ami.

Depuis sa création, le Royaume d’Arabie saoudite s’efforce de maintenir la paix et la sécurité internationales et de renforcer l’action collective sous l’égide de l’ONU, car il croit fermement dans les buts et principes de l’ONU et aspire à promouvoir la paix et à prévenir les guerres et les conflits destructeurs tout en maintenant la paix et la sécurité internationales.

Nous nous réunissons aujourd’hui à un moment où le monde a plus que jamais cruellement besoin que la paix et la sécurité soient maintenues et que la Charte des Nations Unies soit défendue, en particulier dans le contexte de conflits et de tensions fréquents et accélérés qui n’ont pas été aussi marqués depuis plusieurs décennies, en particulier dans notre région, le Moyen-Orient et la région du golfe Arabique. Le Royaume d’Arabie saoudite exhorte tous les pays à adhérer à la Charte. Nous exhortons également la communauté internationale à s’acquitter de ses responsabilités, en particulier pour mettre fin à l’occupation israélienne, notamment l’occupation du territoire palestinien et d’autres territoires arabes, qui est contraire aux principes de l’ONU consacrés par la Charte des Nations Unies.

Le Conseil doit contraindre l’Iran à respecter la souveraineté des États du Moyen-Orient ainsi que le droit et les traités internationaux, tout en mettant fin à ses tentatives de déstabiliser la région et le monde entier. Nous condamnons la violation par l’Iran de la souveraineté de l’Iraq lorsqu’il s’en est pris à deux bases militaires iraquiennes. Nous soulignons les efforts que déploie le Royaume d’Arabie saoudite pour protéger l’Iraq, pays frère, des conflits et des guerres afin que le peuple de ce pays puisse vivre dans la sécurité et la prospérité. Le Royaume d’Arabie saoudite se tiendra toujours aux côtés de l’Iraq pour contrecarrer toute tentative visant à compromettre sa sécurité, sa stabilité et sa place dans le monde arabe.

Pour régler les problèmes du monde contemporain, nous devons promouvoir la raison et la paix avant la guerre et la destruction. Nous devons déployer des efforts communs pour préserver le monde de nouveaux conflits, diffuser un message de paix, renforcer le rôle

de la diplomatie multilatérale et la médiation aux fins du règlement des crises. Nous avons toujours suivi cette approche en matière de politique étrangère. Nous avons lancé de nombreuses initiatives, notamment la signature de l'Accord de Riyad entre le Gouvernement yéménite légitime et le Conseil de transition du Sud, ainsi que de l'accord de paix entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Le Royaume d'Arabie saoudite a pris d'autres initiatives au cours des dernières années. Grâce à nos politiques, nous avons épargné à la région de nombreux conflits,et nous jouons un rôle considérable dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Soulignant les efforts qu'il déploie pour maintenir la paix et la sécurité internationales, le Royaume d'Arabie saoudite a annoncé cette semaine la création du Conseil des États arabes et africains riverains de la mer Rouge et du golfe d'Aden. Nous sommes convaincus du rôle important que joue le Conseil pour renforcer la coopération, l'investissement et le développement entre les États de la région, contribuer au maintien de la sécurité et faire face aux défis et aux menaces qui se posent à nous.

L'attachement aux buts et principes consacrés par la Charte exige que nous la réexaminions et la modifiions de manière à tenir compte des aspirations et des défis du XXIe siècle. C'est pourquoi le Royaume d'Arabie saoudite appuie pleinement les efforts visant à réformer le Conseil de sécurité et l'ONU en général. Nous appelons également toutes les parties à s'engager dans les structures multilatérales mondiales et à préserver et à maintenir les traités internationaux.

Le Royaume d'Arabie saoudite ne ménagera aucun effort pour coopérer avec l'ONU et en particulier, le Conseil de sécurité, ainsi qu'avec d'autres pays épris de paix, car nous sommes convaincus que l'action collective permettra d'assurer la prospérité de l'humanité. Le Royaume d'Arabie saoudite continuera de jouer un rôle diplomatique responsable et de promouvoir le droit international et ses préceptes, qui ont toujours été à la base de l'action internationale. Nous devons adopter des politiques et des décisions résolues afin de relever les défis avec toute la fermeté et la détermination voulues. Nous devons également œuvrer avec sérieux et sans plus tarder au maintien de la sécurité et de la stabilité internationales, tout en désamorçant les tensions dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Sri Lanka.

Mme Senewiratne (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux autres délégations pour féliciter la République socialiste du Viet Nam de sa présidence du Conseil de sécurité, ainsi que de l'organisation de l'important débat public d'aujourd'hui au début de cette année qui marque le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU. La participation de S. E. le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Viet Nam et la représentation au même niveau d'autres États Membres au débat de ce jour démontrent l'importance de la question.

Sri Lanka s'associe à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de l'Azerbaïdjan, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le débat d'aujourd'hui intervient à un moment crucial, alors que le monde est confronté à de nombreux défis et menaces, qui exigent des efforts concertés pour s'en tenir au multilatéralisme et à la diplomatie et renforcer plus encore nos mesures collectives aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international. Il y a plus de sept décennies et demie, 50 représentants ont signé la Charte des Nations Unies, portant création de l'Organisation. Au nom de nous, les peuples des Nations Unies, ils se sont engagés à préserver les générations futures du fléau de la guerre. Ces mots restent gravés dans notre mémoire collective, ce qui en assure le respect.

La Charte des Nations Unies est considérée comme un document vivant, parce que les principes fondamentaux qui y sont consacrés sont ceux qui nous sont chers et auxquels nous adhérons, notamment les droits de l'homme, la dignité de la personne humaine, l'égalité des sexes et des nations, grandes et petites, les principes de non-ingérence et de non-violence, le règlement pacifique des différends et la recherche du consensus et de la coexistence pacifique. Ces principes constituent le socle de l'Organisation, comme le reflète sa charte, et sont au cœur des valeurs, normes et principes de la communauté internationale depuis des décennies. Alors que nous entamons cette année charnière pour l'ONU, il est opportun de réaffirmer notre engagement collectif envers la Charte et de réfléchir à nos succès et aux défis que nous avons rencontrés dans le passé dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Aujourd'hui, le monde est confronté à de nombreux défis, dont le terrorisme et la montée de l'extrémisme, qui ouvre la voie à la radicalisation, la grave dégradation de

l’environnement, les bouleversements sociaux, les situations d’après conflit, les flux de réfugiés et les migrations massives, la crise financière, les inégalités croissantes et l’aggravation de la pauvreté. Aucun pays n’est à l’abri de ces défis qui doivent donc être relevés collectivement, et c’est à l’ONU qu’il appartient d’en fournir le cadre. L’efficacité de l’Organisation est déterminée par nous, les États Membres, et dépendra de notre capacité de travailler ensemble pour appuyer le multilatéralisme et faire face aux problèmes mondiaux avec détermination et coopération afin de forger un consensus mondial qui nous permettra de parvenir à la paix et à la sécurité, au développement et aux droits de l’homme.

Dans le même temps, nous devons veiller à ce que les solutions reflètent également les espoirs et les aspirations de tous les États et de leurs peuples de manière égale, et pas seulement de quelques privilégiés. C’est pourquoi il faut parer séance tenante à la menace qui pèse sur le multilatéralisme en respectant l’ordre international fondé sur des règles, sur la base de la Charte des Nations Unies.

Il m’est agréable de noter que, cette année, Sri Lanka célèbre également le soixante-cinquième anniversaire de son admission à l’ONU en 1955. Depuis lors, elle a continué de contribuer à l’action collective de l’ONU, ayant notamment été membre de cet organe de 1960 à 1961. Sri Lanka est très active dans le domaine des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : nous fournissons des contingents depuis 1956, ce qui démontre ainsi l’engagement de notre pays en faveur de la paix et de la sécurité mondiales.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l’attachement de Sri Lanka à un ordre mondial fondé sur des règles, fermement appuyé par le plein respect de la Charte des Nations Unies et la primauté du multilatéralisme et de la coopération. En ce moment crucial, nous devons tous réaffirmer notre attachement aux processus de l’ONU avec une vigueur et un engagement renouvelés. Je suis convaincue que nos délibérations d’aujourd’hui nous inciteront à chercher des moyens collectifs, constructifs et coopératifs de travailler avec plus de détermination pour le mieux-être de tous et nos générations futures afin de ne laisser personne pour compte.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l’Uruguay.

M. Amorín (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d’abord remercier le Viet Nam, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité, d’avoir organisé le débat opportun d’aujourd’hui pour examiner le rôle de la Charte des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je remercie également de leurs exposés M[me] Robinson et le Secrétaire général, qui œuvre activement, par ses initiatives de réforme, à la réalisation des objectifs énoncés dans la Charte.

Il y a près de 75 ans, l’Organisation des Nations Unies est née dans le but de réaliser la paix mondiale et l’unité entre les États, qui devaient régler leurs conflits par des moyens pacifiques, sur la base de la coopération et de relations d’amitié. La Charte confie au Conseil de sécurité la tâche de maintenir la paix et la sécurité internationales. L’Article 24 dispose qu’afin d’assurer l’action rapide et efficace de l’Organisation, ses Membres confèrent au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et reconnaissent qu’en s’acquittant des devoirs que lui impose cette responsabilité le Conseil de sécurité agit en leur nom.

La Charte confère au Conseil la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité et cette responsabilité doit être assumée en vertu du droit international, dans le respect des principes qui y sont énoncés. Le principe le plus fondamental du système que nous avons créé est la promesse de s’abstenir de recourir à la menace ou à l’emploi de la force contre l’intégrité territoriale ou l’indépendance politique de tout État et de régler les différends par des moyens pacifiques. À cette fin, le Conseil de sécurité a un rôle central à jouer et doit travailler, en tout temps, en coopération avec l’Assemblée générale. Dans ce domaine, les relations doivent être renforcées avec la Cour internationale de Justice, principal organe judiciaire des Nations Unies chargé du règlement des différends. Dans ce contexte, le Conseil de sécurité doit encourager le règlement des différends, notamment juridiques, lorsque d’autres moyens, tels que la négociation, la médiation, la conciliation, se sont avérés inefficaces. Il est également essentiel d’accorder la priorité à la diplomatie préventive, en faveur laquelle le Secrétaire général António Guterres plaide avec véhémence afin d’éviter qu’un conflit de grande ampleur n’éclate.

En tant que membre du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, l’Uruguay a œuvré en faveur de la transparence des travaux du Conseil de sécurité, lorsqu’il a eu l’honneur d’y siéger en tant que membre non permanent. À cette époque, nous avons veillé à toujours travailler dans le respect de la légalité et de la transparence.

Le droit international – une composante essentielle des relations internationales modernes, dont la principale source, au sein de l'Organisation, est la Charte – engendre la stabilité et la prévisibilité. Plus important encore, le respect du droit international nous protège contre les abus des plus puissants et permet les changements pacifiques dont a besoin la communauté internationale. Pour s'acquitter de la responsabilité qui lui est conférée, le Conseil de sécurité doit veiller au respect de la vie humaine dans les conflits, lorsque ceux-ci n'ont pas pu être évités. Au moyen de ses résolutions, il doit promouvoir le respect du droit humanitaire et, par conséquent, imposer des sanctions appropriées pour en assurer le respect.

Un aspect qui n'est pas étranger au maintien de la paix et de la sécurité internationales, c'est la promotion de la justice pénale internationale. Notre principe directeur doit être le strict respect des droits de l'homme, et lorsque les violations sont flagrantes, le Conseil de sécurité doit jouer un rôle plus actif dans la poursuite de ces violations et de leurs auteurs. En vertu du mandat donné par le Statut de Rome, il doit renvoyer toutes les allégations d'atrocités criminelles devant la Cour pénale internationale lorsqu'il y a lieu et promouvoir les enquêtes correspondantes, poursuivant ainsi la répression des auteurs et la lutte contre l'impunité.

Sur ce point particulier, malheureusement, on parle beaucoup de « l'attribution des responsabilités pénales » aux auteurs de crimes – le fameux principe de responsabilité –, mais nous devons faire plus et passer à des actions concrètes. Un système de justice pénale internationale fonctionnant correctement aurait incontestablement un effet dissuasif sur les potentiels auteurs de crimes et seigneurs de guerre.

La paix au sein de la communauté internationale peut être maintenue grâce à un équilibre qui dépend de chacun des États qui la composent et grâce au respect du droit émanant de l'Organisation, un droit commun qui est distinct du droit interne des États, et qui est intégré dans les normes internationales ou qui découle des pratiques acceptées et suivies par tous.

Nous constatons actuellement avec inquiétude une tendance dangereuse : le non-respect par de nombreux États Membres des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, ce qui montre que le droit émanant de cet organe et du système dans son ensemble est peu ou pas du tout respecté. En appliquant ces normes, il faut tenir compte de la compétence et des fonctions du Conseil de sécurité, qui ne doit pas aller au-delà des tâches qui lui ont été confiées.

Il ne faut pas oublier les principes de non-ingérence et d'autodétermination lorsqu'il s'agit de conflits internes. Le Conseil doit agir sur la base des moyens et de la compétence prévus par la Charte, et lorsque les conditions et la situation l'exigent. Par ailleurs, en adoptant ses mesures, il doit accorder une attention toute particulière à la proportionnalité. Comme on l'a déjà dit, les résolutions du Conseil doivent s'inspirer et souligner l'importance de la protection des individus et du strict respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

L'utilisation du droit de veto pour protéger des intérêts purement nationaux lorsque le droit international a été violé ne contribue en rien à la transparence de l'Organisation, elle affaiblit le Conseil et laisse sans couverture juridique les personnes les plus touchées dans un conflit, à savoir la population civile.

Dans le contexte actuel, où nous essayons de renforcer l'action préventive par divers moyens, le Conseil de sécurité doit utiliser tous les outils légitimes à sa disposition pour le maintien de la paix. Peut-être devrions-nous chercher des moyens nouveaux et imaginatifs d'y parvenir, en favorisant d'autres plateformes de dialogue qui partiraient du Conseil, en engageant un dialogue permanent avec l'Assemblée générale. Cela est particulièrement urgent dans le contexte des nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales qui apparaissent dans de nouveaux domaines, tels que les phénomènes migratoires et les changements climatiques.

L'Uruguay estime qu'il est temps de procéder à un changement de rythme nécessaire au sein du Conseil de sécurité afin que, par son action collective - dans le cadre du droit et sans outrepasser ses compétences - il puisse parvenir à une plus grande unité d'action et accroître son efficacité, tout en continuant de respecter tous les principes directeurs énoncés dans la Charte qui ont donné naissance à l'Organisation, pilier du multilatéralisme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Arbeiter (Canada) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir consacré ce premier débat public de la décennie à la commémoration de l'histoire de la Charte des Nations Unies.

Beaucoup a déjà été dit, alors si vous me le permettez, Monsieur le Président, je voudrais vous

raconter l'histoire de ma grand-mère, dont la vie a coïncidé avec celle de la Charte. Ma grand-mère était une femme remarquable. Elle était forte, confiante, déterminée et imperturbable. Elle appartenait à l'extraordinaire génération d'hommes, de femmes et d'enfants nés entre la Première et la Deuxième Guerre mondiale, dont beaucoup n'ont pas survécu pour voir la création de la Charte.

Ma grand-mère est née à Łódź, en Pologne, en 1921. Elle était la septième de huit enfants. Ses parents l'ont appelée Bru'cha, ce qui signifie prière en hébreu. Elle avait 18 ans lorsque la Seconde Guerre mondiale a éclaté et que la Pologne a été divisée. Avec l'aide d'un frère aîné, elle a réussi à se rendre en Union soviétique, pays un peu plus sûr. Les autorités ont essayé de la forcer à prendre la citoyenneté soviétique. Volontaire de naissance, elle a refusé et a été arrêtée et envoyée dans un camp de travaux forcés. Elle et mon grand-père, Sam, se sont rencontrés dans le camp, s'y sont mariés en secret et se sont échappés après trois ans de travaux forcés.

Pendant que la Charte des Nations Unies était en cours de négociation, Bru'cha vivait dans un camp de personnes déplacées en Autriche, maintenant avec un jeune fils – mon père – et sa fille qui venait de naître, et elle recherchait les autres membres de sa famille. Bru'cha, Sam et leurs enfants finirent par prendre un bateau, comme le font encore tant de réfugiés et de migrants, et débarquèrent à Québec sur le *SS Samaria* le 28 septembre 1948. Mon grand-père a trouvé du travail dans une blanchisserie, et ma grand-mère travaillait la nuit dans une boulangerie au cœur de Montréal, où ils se sont finalement installés.

(*l'orateur poursuit en français*)

En 1956, quelques années après être devenue citoyenne canadienne, Bru'cha a appris comment Lester B. Pearson a conçu l'idée de la première véritable force de maintien de la paix des Nations Unies. Elle a entendu parler du leadership du général Burns, du Canada, qui a dirigé cette force. Bru'cha a peut-être eu l'impression que la communauté internationale avait pris un tournant. Les États aideraient au besoin, et par force si nécessaire. Une nouvelle voie multilatérale était en train de se forger.

En 1960, ma grand-mère a appris que le nombre de Membres de l'ONU avait connu la plus forte croissance de sa courte histoire, avec l'admission de 17 nouveaux États, dont 16 africains parmi lesquels 15 venaient de gagner leur indépendance. Comme bien d'autres personnes, elle observera comment la communauté internationale devenait plus forte, plus riche et plus ouverte à la diversité.

Les grandes étapes franchies par les Nations Unies dans les années 60 et 70 ont renforcé l'essence même de l'ONU, soit de mettre à profit la coopération pour résoudre les problèmes mondiaux. En une période relativement courte, le Programme des Nations Unies pour le développement a été créé, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est entré en vigueur, et toutes les premières conférences mondiales sur l'environnement, l'alimentation et les femmes ont été organisées. La Charte continuait d'inciter la communauté internationale à travailler ensemble tout en renforçant les limites du comportement des États.

En 1977, avec le Canada comme membre élu, le Conseil de sécurité a imposé un embargo obligatoire sur les armes de l'Afrique du Sud. Une décennie plus tard, en 1987, le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone a été adopté dans la ville d'adoption de Bru'cha. Traité le plus réussi de tous les temps, le Protocole lui a donné le sentiment, à 66 ans, qu'une organisation établie quatre décennies auparavant était capable d'évoluer pour faire face à des enjeux imprévus.

(*l'orateur reprend en anglais*)

En l'an 2000, à l'âge de 79 ans, ma grand-mère a assisté à l'adoption à l'unanimité de la résolution 1325 (2000). Le Canada était alors un membre élu du Conseil de sécurité, et son petit-fils – moi – était sur le point de rejoindre le service diplomatique canadien. En 2014, avant sa mort à l'âge de 92 ans, Bru'cha apprendra qu'il y avait alors plus de réfugiés, de personnes déplacées et de demandeurs d'asile qu'à tout autre moment de l'histoire. Elle a vu une grande partie de sa jeunesse rejouée sur le petit écran, en temps réel, depuis différents endroits.

Ma grand-mère a échappé à la persécution en Pologne, a survécu à l'Holocauste dans la Russie actuelle, a été déplacée et apatride en Autriche, est arrivée sans le sou au Canada, a travaillé dur, a élevé une famille, a épargné, a prié, a aimé, a vécu et est morte. Son histoire est spéciale pour moi, mais elle n'est pas unique, ni limitée dans le temps et l'espace.

En cette époque de résurgence de l'autoritarisme, d'antisémitisme croissant et de haines de toutes sortes, il n'est pas difficile d'établir des parallèles. Cependant, une différence majeure est l'avènement de la Charte des Nations Unies et du filet de sécurité mondial qu'elle a

cherché à mettre en place. Les valeurs énoncées dans la Charte sont intemporelles et universelles. Elle énonce les principes fondamentaux de la décence, ainsi que du comportement, des droits et des obligations des États. La Charte nous dit ce qui devrait se passer en Syrie, pour les Rohingya et pour le monde entier.

J'aimerais penser que le meilleur hommage que nous puissions lui rendre, ainsi qu'à des personnes comme Bru'cha, est de respecter la Charte, de la voir telle qu'elle est – un document vivant qui nous oriente et nous ancre mais qui permet à l'ONU d'évoluer pour faire face aux nouveaux problèmes.

Il ne s'agit pas nécessairement de rouvrir la Charte, mais plutôt de revitaliser certaines de ses dispositions. Rien n'empêche d'utiliser l'Article 99 de manière créative pour soutenir la prévention des conflits. Il est possible de faire davantage pour renforcer les arrangements régionaux, ce qui, le Canada l'espère, figurera en bonne place dans la réunion d'information que le Viet Nam organisera sur la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, dans le courant de ce mois.

Il convient également de noter que les mesures envisagées à l'Article 41 ne sont nullement exhaustives. La forme et la portée d'éventuelles mesures non militaires sont plutôt laissées à l'appréciation du Conseil de sécurité. Le Canada considère cela à la fois comme une force et une obligation. Pour nous, faire respecter la Charte signifie aussi la considérer comme suffisamment souple pour répondre aux défis d'aujourd'hui. Cette semaine en particulier, cela signifie qu'il faut tenir compte de la déclaration récemment publiée par le Secrétaire général pour « mettre fin à l'escalade, faire preuve d'un maximum de retenue, relancer le dialogue et renouveler la coopération internationale ». Comme toujours, le Canada est prêt à apporter sa contribution.

Le Premier Ministre Trudeau est en contact étroit avec ses homologues dans la région et à travers le monde, et transmet essentiellement les mêmes messages. Le Canada a toujours appelé à sauvegarder le système international fondé sur des règles. Conformément à la Charte, le Conseil a un rôle essentiel à jouer. Comme nous tous.

Enfin, comme le Secrétaire général l'a indiqué et comme ma grand-mère l'a vécu personnellement, ce sont les civils qui paient le plus lourd tribut en période de conflit.

À titre de dernier exemple, les Canadiens ont le cœur gros suite à la tragédie du vol PS752 à Téhéran. Nous déplorons la mort de 176 personnes, dont 63 Canadiens et de nombreux ressortissants iraniens, ukrainiens, suédois, afghans, allemands et britanniques. Alors que de nombreux pays sont unis dans le deuil, le vol de correspondance en provenance de Kiev est arrivé à Toronto hier avec 138 sièges vides. Cela illustre l'ampleur des pertes subies par le Canada – des citoyens, des résidents, des proches, des étudiants étrangers, des mères, des pères, des filles, des fils, des collègues, des amis et des voisins.

Nous nous sommes associés à la déclaration faite hier au Conseil (voir S/PV.8699) par le représentant de l'Ukraine sur cette tragédie. Nous sommes engagés en faveur de la diplomatie avec l'Iran. Nous avons demandé à l'Iran de coopérer pour permettre à des experts canadiens d'aider à identifier les victimes et à récupérer leurs corps. Le Premier Ministre Trudeau a également demandé qu'une enquête crédible et complète soit réalisée sur le vol PS752, notamment avec la participation d'experts canadiens. Il s'agit d'une tragédie internationale qui touche de nombreux États Membres. Ensemble, guidés par la Charte des Nations Unies et avec le concours du système des Nations Unies, nous pouvons agir pour enquêter, apporter des réponses aux familles des victimes et prévenir une nouvelle tragédie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas.

M. Zellenrath (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, nous présentons nos condoléances les plus sincères aux familles des victimes de l'accident de l'avion de ligne ukrainien en Iran. Nous comprenons leur douleur et mon gouvernement espère que l'accident fera l'objet d'une enquête approfondie.

Au nom du Royaume des Pays-Bas, je tiens à exprimer mes sincères remerciements à la délégation vietnamienne pour avoir convoqué le présent débat public.

Il y a 75 ans, la Charte a établi le système multilatéral fondé sur le droit international, la coopération multilatérale et l'état de droit. À l'époque, peu de personnes pouvaient s'imaginer les nombreuses réalisations que cela nous a apportées à tous. Nous saluons tous les efforts des hommes et des femmes du monde entier qui ont contribué à la paix et à la sécurité, à la justice et au développement économique et social à travers le monde.

Toutefois, en dépit de ces succès, le système multilatéral est sous pression. Comme d'autres, nous sommes profondément préoccupés par les événements survenus récemment au Moyen-Orient et il est impératif de mettre un terme à l'usage des armes et d'encourager le dialogue et la désescalade. Il incombe à tous les États Membres de maintenir et de renforcer le système multilatéral.

Dans cette optique, je voudrais me concentrer sur deux domaines clefs dans lesquels le Royaume des Pays-Bas assume sa responsabilité de maintenir et de renforcer le système multilatéral actuel : la prévention des conflits et le respect du principe de responsabilité.

Le premier domaine concerne la prévention des conflits. Comme l'a fait remarquer, il y a quelques jours à peine, le Ministre des affaires étrangères de mon pays, Stef Blok : « La démocratie, les droits fondamentaux et l'état de droit sont essentiels à toute société saine et résiliente ». Dans les régions les plus fragiles du monde, nous contribuons à la mise en place d'un système d'alerte ou d'action rapide et à remédier aux causes profondes des conflits. Nous le faisons en contribuant à la mise en place de programmes de consolidation de la paix et de mécanismes de justice transitionnelle, en renforçant les capacités des institutions chargées de la sécurité et garantes de l'état de droit, ainsi que des mécanismes de surveillance de la société civile.

En particulier, quand les femmes participent aux processus politiques, de paix et de sécurité et en influencent les résultats, cela permet de s'attaquer aux causes profondes des conflits et d'instaurer une paix plus durable et plus stable. C'est pourquoi nous donnons aux femmes les moyens de participer à ces processus dans plusieurs pays, comme au Yémen, en Libye, en Afghanistan et en Colombie, et nous appuyons la participation des femmes aux missions de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies.

Le respect de la Charte signifie également qu'il faut veiller à ce que les responsables de violations flagrantes des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits répondent de leurs crimes. C'est le deuxième domaine dans lequel le Royaume des Pays-Bas assume sa responsabilité. La Haye est fière d'accueillir la Cour internationale de Justice, la Cour pénale internationale, le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de nombreuses autres organisations internationales qui jouent un rôle central dans l'ordre juridique international.

Nous appuyons les mécanismes d'enquête, tels que le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, et l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes. Nous appuyons également l'adoption par la Commission du droit international du projet d'articles sur les crimes contre l'humanité et la recommandation concernant l'élaboration d'une convention sur la base de ce projet d'articles. Une telle convention permettrait de combler une lacune importante dans le cadre juridique actuel.

En outre, de concert avec d'autres, nous menons les efforts visant à conclure une convention relative à la coopération internationale en matière d'enquêtes et de poursuites concernant le crime de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre – également connue sous le nom d'initiative MLA. Nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à se joindre à cette importante initiative.

En conclusion, lorsque le système multilatéral est sous pression, lorsque le respect des règles et des normes adoptées au niveau international n'est plus une évidence, lorsque les institutions multilatérales ont des difficultés à relever les défis contemporains, il incombe à tous les États Membres de remédier à ces faiblesses. Le Royaume des Pays-Bas est attaché au maintien et au renforcement du système multilatéral actuel et nous sommes prêts à collaborer avec tous les États Membres pour atteindre cet objectif afin de veiller à ce que l'ONU soit adaptée à sa mission et prête pour les 75 prochaines années.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Mardini.

M. Mardini (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat important et pertinent.

Lorsque le prix Nobel de la paix a été décerné pour la première fois en 1901, il a été remis à deux co-lauréats : Frédéric Passy, qui plaidait contre la guerre; et Henry Dunant, qui faisait campagne pour de meilleures mesures de protection en temps de guerre. Il y a beaucoup de similitudes entre la Charte des Nations Unies et le droit international humanitaire et ces deux lauréats. La Charte des Nations Unies contient des règles concernant l'entrée en guerre – *jus ad bellum* – tandis que le droit international

humanitaire s'applique pendant la guerre – *jus in bello*. Ces deux corpus juridiques distincts se complètent pour prévenir les guerres, d'une part, et pour mieux protéger les populations en cas de guerre, d'autre part.

Aujourd'hui, en cette période de vives tensions et incertitudes, je vais me concentrer sur deux points essentiels.

Tout d'abord, et c'est là le point le plus important, en vertu du droit international humanitaire, les personnes civiles sont protégées contre les attaques. Les parties ont l'obligation de prendre des précautions dans le cadre de leurs attaques et de prendre en compte leurs effets de manière à épargner les populations civiles et les biens de caractère civil. En effet, certains biens, tels que les unités sanitaires, les moyens de transport sanitaires, les biens culturels et les biens indispensables à la survie de la population civile bénéficient de protections spécifiques.

En vertu du droit international humanitaire, une attaque doit être annulée lorsqu'il apparaît qu'elle est interdite. Les parties doivent s'abstenir de mener une attaque lorsque l'on peut attendre qu'elle cause des dommages aux civils et aux biens de caractère civil qui seraient excessifs par rapport à l'avantage militaire attendu. Elle devient de ce fait une attaque disproportionnée et illégale au regard du droit international humanitaire. Lorsque les circonstances le permettent, un avertissement doit être donné en temps utile dans le cas d'attaques pouvant affecter la population civile. Lorsque le choix est possible entre plusieurs objectifs militaires pour obtenir un avantage militaire équivalent, ce choix doit porter sur l'objectif dont on peut penser que l'attaque présente le moins de danger pour les personnes civiles et les biens de caractère civil.

Deuxièmement, l'un des buts de l'Organisation des Nations Unies, tel qu'énoncé au paragraphe 3 de l'Article 1de la Charte des Nations Unies, est de résoudre les problèmes internationaux d'ordre humanitaire. À cette fin, le Conseil de sécurité répond aux préoccupations humanitaires en période de conflit armé. Il a un rôle important à jouer s'agissant aussi bien de maintenir la paix et la sécurité internationales que de répondre aux préoccupations humanitaires.

Le Comité international de la Croix-Rouge, qui est l'une des plus anciennes et des plus importantes organisations humanitaires, ne connaît que trop bien les souffrances qu'entraînent les conflits armés. Dans le monde d'aujourd'hui, où les tensions sont exacerbées et les conflits prolongés, le Conseil de sécurité et la communauté internationale, de manière plus générale, doivent redoubler d'efforts pour prévenir les guerres. Lorsque des guerres se produisent, il est tout aussi important qu'ils fassent tout leur possible pour que les parties et ceux qui les soutiennent respectent et fassent respecter le droit international humanitaire car, dans la pratique, c'est ce qui permet de réduire les souffrances humaines et de préserver la dignité humaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Costa Rica.

M. Carazo (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica vous souhaite plein succès pendant votre présidence du Conseil. Au nom de mon pays, nous invitons la République socialiste du Viet Nam à souscrire au code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, auquel ont fait référence plusieurs délégations ayant ont déjà pris la parole. Nous saisissons cette occasion pour saluer aussi les précieuses contributions apportées au présent débat par le Secrétaire général, M. António Guterres, et la Présidente des Sages, Mme Mary Robinson.

Le monde contemporain est témoin de l'influence croissante de facteurs complexes qui contribuent de plus en plus à la déstabilisation du monde, et qui attisent, aggravent et prolongent les conflits. Ces facteurs, comme les inégalités, la crise climatique et l'apparition de milices armées et de groupes extrémistes, sont devenus de plus en plus complexes, et se sont régionalisés et internationalisés. Ce sont là les nouvelles menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, et les conflits que l'ONU doit, conformément à sa Charte, affronter et résoudre 75 ans après sa création. Voilà pourquoi les États Membres doivent s'attacher à défendre la Charte des Nations Unies, et c'est également pourquoi le débat d'aujourd'hui est si opportun et urgent.

Le Costa Rica pense que cet anniversaire doit être, pour nous, un appel à l'action et au respect des mandats contenus dans la Charte. Il doit aussi être une occasion pour consolider les réformes qui garantissent que le système des Nations Unies dans son ensemble et le Conseil de sécurité en particulier soient plus responsables, plus cohérents et plus transparents. Cet anniversaire qui doit consolider le rôle de chef de file de l'ONU en tant qu'épicentre de la gouvernance mondiale à l'heure où le multilatéralisme chancelle et où les actions unilatérales mettent en péril la paix et la stabilité mondiales.

Pour que l'ONU puisse prendre les rênes de la gouvernance mondiale, le Conseil de sécurité doit assumer les responsabilités qui sont les siennes en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, prendre en compte les considérations relatives aux droits de l'homme dans son fonctionnement et améliorer son action en matière de prévention des les conflits. Quand les gouvernements se dérobent à leur responsabilité de protéger leurs citoyens, il échoit à la communauté internationale, et au Conseil de sécurité plus concrètement, de déployer des ressources tels la diplomatie préventive, les bons offices et la médiation.

Nous devons aspirer à ce que le Conseil de sécurité agisse en temps opportun, et non trop tard ou, pis encore, n'agisse pas du tout. Pour que l'ONU puisse s'imposer en tant qu'épicentre de la gouvernance mondiale, nous devons être prudents s'agissant de recourir – de façon tacite ou délibérée – à des instruments tels que le veto, qui dénaturent l'objectif pour lesquels ils ont été conçus et empêchent l'ONU de faire face aux défis mondiaux. Lorsqu'un membre permanent recourt au veto ou à la menace du veto, il néglige et méprise publiquement le droit des victimes à la justice et à la paix, et entrave les efforts internationaux de lutte contre l'impunité. Si l'on veut que le Conseil de sécurité remplisse son rôle crucial, qui est de veiller au respect de la Charte, il faut garder à l'esprit que le recours au veto, essentiellement lorsqu'il s'agit d'atrocités criminelles, trahit la confiance que des millions de personnes ont placée dans l'ONU en tant que leur dernier espoir.

C'est pourquoi le Costa Rica soutient la proposition du Liechtenstein qui veut que lorsque cela est le cas, l'Assemblée générale doit être convoquée et informée, et doit se prononcer sur la question. Placer l'ONU à l'épicentre de la gouvernance mondiale ne se limite pas exclusivement à renforcer l'action du Conseil de sécurité et son rôle dans la prévention des conflits et le maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais cela implique également de renforcer davantage l'Assemblée générale et l'Organisation dans son ensemble. C'est dans ce sens que doivent aller nos efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Irlande.

M. Flynn (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat. L'Irlande félicite le Viet Nam pour son élection au Conseil et pour avoir réussi à relever le défi de présider le Conseil durant le premier mois de son mandat. Je félicite aussi les autres nouveaux membres du Conseil et leur souhaite bonne chance.

L'Irlande sait aussi gré au Secrétaire général et à la Présidente des Sages de leurs précieux exposés d'hier (voir S/PV.8699). Nous faisons fortement écho à leur appui aux approches multilatérales des défis actuels, et nous félicitons en particulier M[me] Mary Robinson d'avoir mis l'accent sur les menaces que le changement climatique et la prolifération nucléaire posent à la paix et à la sécurité internationales.

Votre Vice-Premier Ministre, qui a présidé le Conseil hier, Monsieur le Président, a déclaré à l'Assemblée générale en septembre dernier (voir A/74/PV.11) qu'étant donné les défis immenses auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, il est essentiel que nous œuvrions tous à revitaliser le multilatéralisme et à renforcer l'Organisation des Nations Unies, et que nous devons tous réaffirmer l'importance fondamentale du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Dans des termes très similaires, le Président de l'Irlande, M. Michael D. Higgins, dans l'allocution qu'il a présentée devant l'Assemblée générale (voir A/74/PV.6), a indiqué que nous, les Membres, devons nous demander si nous sommes fidèles aux valeurs et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Il a noté que l'ONU et ses institutions sont menacées, soit en raison de financements insuffisants ou de l'appui qui leur est retiré, et du fait de la promotion d'intérêts personnels étroits. Plus fondamentalement encore, a-t-il fait remarquer, l'idée même d'un ordre fondé sur des règles est remise en question et sapée.

Dans de telles circonstances, le Président Higgins nous a tous appelés à reconnaître nos responsabilités collectives et à plaider pour le multilatéralisme. Il a affirmé que le partenariat, la coopération, la confiance et le respect mutuels qui sont au cœur du multilatéralisme sont ancrés dans l'état de droit et dans les valeurs qui visent à protéger tous les individus sur cette planète, leurs droits, leurs aspirations et leur dignité.

En effet, en ces temps de tensions mondiales accrues, l'Irlande exhorte tout le monde à répondre à l'appel du Secrétaire général à la désescalade, et nous réaffirmons l'importance de l'ONU et le rôle primordial du Conseil dans la prévention et le règlement des conflits.

La promesse faite dans la Charte des Nations Unies lorsqu'elle a été adoptée il y a 75 ans, alors que le monde sortait des ravages de la Seconde Guerre

mondiale, était précisément de préserver l'humanité du fléau de la guerre. Nous avons beaucoup progressé en la matière, notamment grâce à la mise en place d'opérations de maintien de la paix en 1948. L'Irlande est fière de participer à ces opérations depuis plus de 60 ans, et nous rendons ici hommage aujourd'hui aux 3 000 personnels en uniforme de 120 pays, y compris Irlande, qui ont perdu la vie dans le cadre de ce service.

Le Conseil de sécurité a également répondu à la grande complexité des conflits et des crises en adaptant sa réponse, non seulement par l'évolution des activités de maintien de la paix, mais aussi par l'élaboration de mandats de consolidation de la paix et la création de missions politiques, avec des actions humanitaires, ainsi qu'au moyen des bons offices du Secrétaire général et de ses représentants.

Nous avons aussi vu l'ONU prendre des mesures importantes pour défendre les valeurs et promouvoir la vision consacrées par la Charte. L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris sur le climat a attesté de la capacité de la communauté internationale de conserver sa foi dans le multilatéralisme et de tracer une voie vers le bien commun.

Aujourd'hui, nous voyons plus clairement que jamais que la paix et la sécurité, le développement, et les droits de l'homme – piliers de l'action de l'ONU – sont intrinsèquement liés. Mme Mary Robinson n'a eu de cesse de signaler que le changement climatique affecte la sécurité, comme elle l'a encore fait avec force dans cette salle hier (voir S/8699). La faim, la question de l'accès aux ressources naturelles et le déni des droits de l'homme sont également des facteurs majeurs.

Le Conseil de sécurité, pour le dire franchement, est présentement incapable d'assumer ses responsabilités. Il est divisé sur de nombreuses questions, certains membres permanents opposant de façon répétée leur veto à des projets de résolution. La situation concernant l'acheminement transfrontières de secours humanitaires en Syrie n'est en que le dernier exemple. L'Irlande exprime son soutien en particulier aux efforts que déploient les membres élus pour surmonter ces divisions, et s'engage à œuvrer dans ce sens si nous sommes élus au Conseil pour la période 2021-2022.

Le multilatéralisme est fondé sur le principe du compromis, sur une vision commune et sur la capacité d'appréhender le langage, les pensées, la culture et les préoccupations les uns et des autres. Il permet aux grands et aux petits, aux puissants et aux faibles soucieux d'améliorer le monde que nous partageons de coexister et d'avoir ensemble une perspective à cet effet.

Nous savons que des défis communs appellent des réponses communes afin que l'ONU puisse servir au mieux les peuples dans l'esprit éternel de la Charte. En cette soixante-quinzième année d'existence de la Charte, nous ne devons ménager aucun effort dans notre quête de réalisation de ces objectifs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Émirats arabes unis.

Mme Shaheen (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter la République socialiste du Viet Nam pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je tiens également à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir choisi à juste titre le thème du présent débat public sur la manière de renforcer le respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Notre séance se tient alors que le Moyen-Orient se trouve dans une période charnière de tensions accrues dont la gravité doit être réduite, en utilisant des moyens diplomatiques pour mettre la région à l'abri d'une nouvelle escalade. La signature de la Charte des Nations Unies, il y a environ 75 ans, a été un point critique pour la transition du monde de la guerre à la paix. Les dispositions de la Charte ont été rédigées alors que les répercussions de la Seconde Guerre mondiale se faisaient encore sentir, sa première phrase soulignant la détermination de préserver les générations futures du fléau de la guerre.

Toutefois, la ratification de la Charte ne suffit pas à elle seule pour atteindre les buts et principes qui y sont énoncés; il faut un engagement et des efforts continus de la part de tous les États pour atteindre ses nobles objectifs. Les cas de plus en plus nombreux de non-respect des dispositions de la Charte au cours des dernières décennies ont conduit à plus d'instabilité et de chaos, en particulier à la lumière des violations continues des principes de souveraineté et de non-ingérence consacrés par la Charte commises dans notre région par des acteurs étatiques et non étatiques. Par conséquent, il importe qu'à ce stade critique, les États Membres renforcent leur attachement à la Charte et au droit international, principaux garants de la paix et de la sécurité

internationales, en particulier pour les petits États qui comptent sur la force du droit international pour protéger leur souveraineté et leur sécurité.

Les Émirats arabes unis estiment que le règlement pacifique des différends est l'un des principaux piliers sur lesquels l'Organisation des Nations Unies a été fondée. Cela est évident lorsqu'il s'agit de régler la question des trois îles émiriennes de la Grande Tounb, de la Petite Tounb et d'Abou Moussa. Mon pays appuie également les processus politiques dirigés par l'ONU pour le règlement pacifique des différends dans la région.

À cet égard, les Émirats arabes unis appuient l'appel lancé par le Secrétaire général à mettre fin à l'escalade dans la région et à revitaliser la coopération internationale avec la participation des États de la région. Les Émirats arabes unis réaffirment leur détermination à rechercher des solutions politiques ainsi qu'à jouer un rôle de médiation et à diffuser les valeurs de tolérance dans toute notre région, qui reste la cible de la violence et de l'extrémisme. Nous notons à cet égard qu'il importe de bénéficier des bons offices du Secrétaire général et d'activer les pouvoirs qui lui sont conférés par l'Article 99 de la Charte, ce qui est essentiel pour traiter à un stade précoce toute affaire qui pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les Émirats arabes unis voudraient formuler quelques recommandations pour renforcer la mise en œuvre des dispositions de la Charte dans le cadre de notre responsabilité individuelle et collective de préserver les générations futures du fléau de la guerre.

Premièrement, le Conseil de sécurité doit consulter les États concernés et se concerter avec eux afin de pouvoir traiter plus efficacement les questions inscrites à son ordre du jour, à condition que les consultations et la coordination dépassent le cadre des pays qui connaissent des conflits pour inclure les pays voisins qui sont touchés par l'instabilité, car ce sont eux qui sont le plus à même de comprendre la nature et les complexités du conflit.

Deuxièmement, les organisations régionales et sous-régionales peuvent jouer un rôle plus important pour apaiser les tensions régionales et instaurer la sécurité et la stabilité. Le Conseil doit renforcer sa coordination avec la Ligue des États arabes et l'Union africaine pour faire face aux conditions de sécurité délicates dans la région. Le Chapitre VIII de la Charte comprend un cadre permettant de tirer parti des avantages comparatifs qui existent aux niveaux régional, sous-régional et international pour faire face aux crises complexes d'aujourd'hui.

Troisièmement, il ne faut pas oublier le coût humanitaire des conflits, qui est exacerbé par les incohérences dans l'application de la Charte. À cet égard, mon pays tient à souligner qu'il continuera de jouer un rôle de premier plan s'agissant d'appuyer les projets humanitaires dans la région et au-delà. Les Émirats arabes unis font partie des quelques pays dans le monde qui ont constamment dépassé les objectifs fixés par l'ONU en consacrant plus de 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide au développement. À cet égard, mon pays approuve la suggestion figurant dans la note de cadrage distribuée avant le présent débat public (voir S/2020/1, annexe) concernant la nécessité de renforcer les capacités des États afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs obligations juridiques découlant des résolutions du Conseil.

Étant donné que les Émirats arabes unis sont convaincus de l'importance d'établir des relations amicales entre les pays, qui est l'un des objectifs énoncés dans la Charte, mon pays organisera dans le courant de l'année l'Expo 2020 Dubaï, qui aura pour thème « Connecter les Esprits, Construire le Futur ». L'objectif est de conclure des partenariats et d'inspirer des idées qui forgeront le monde de demain. Nous sommes convaincus de la capacité des États de créer un monde rempli d'opportunités, sûr et durable grâce à leur attachement aux mécanismes multilatéraux, à la coopération et au respect des buts et principes énoncés dans la Charte. Nous invitons tous les États à se joindre à nous dans ces efforts.

Pour terminer, je voudrais souhaiter au Viet Nam plein succès au cours de sa présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle une fois encore à tous les orateurs de respecter le temps de parole qui leur est imparti.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouzbékistan.

M. Ibragimov (Ouzbékistan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter le Gouvernement vietnamien d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur le respect de la Charte des Nations Unies aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui est en effet un événement très important et fort

opportun compte tenu des divers processus complexes qui se déroulent actuellement dans le monde.

Cette année, nous commémorerons le soixante-quinzième anniversaire de la fondation de l'ONU. Il s'agit d'une étape importante qui nous permettra de regarder en arrière pour faire une analyse critique des réalisations, identifier les lacunes et relever les nouveaux défis afin de faire respecter efficacement la Charte de l'Organisation. Une analyse aussi approfondie prend une signification particulière aujourd'hui, alors que nous assistons à un processus sans précédent d'apparition d'un nouvel alignement des pouvoirs aux niveaux mondial et régional. Le monde devient de moins en moins prévisible et de plus en plus instable. La force et l'efficacité des institutions et des mécanismes multilatéraux conçus pour garantir la sécurité internationale sont mises à l'épreuve. À cet égard, il est maintenant essentiel de renforcer le rôle central de l'ONU dans les relations internationales, en particulier en appuyant ses principaux piliers.

L'un des impératifs à cette fin est de respecter la Charte aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales, premier objectif prioritaire inscrit dans la Charte. L'Article 1 de la Charte énonce que les buts des Nations Unies sont de maintenir la paix et la sécurité internationales et de prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix. Par conséquent, l'Article 1 non seulement souligne l'importance de garantir la paix et la sécurité internationales, mais appelle aussi clairement à prendre des mesures collectives pour atteindre cet objectif. En d'autres termes, il souligne l'importance du multilatéralisme en tant que condition préalable essentielle à la protection de la paix et de la stabilité internationales.

L'aggravation des menaces terroristes dans le monde pose de graves menaces à la paix et à la sécurité internationales. L'Ouzbékistan estime que, au côté d'autres facteurs, l'ignorance et l'intolérance sont au cœur du terrorisme international et de l'extrémisme. Étant donné ces circonstances, notre tâche actuelle la plus importante est de lutter pour les cœurs et les esprits des personnes, en particulier des jeunes, qui constituent aujourd'hui la plus grande génération de l'histoire de l'humanité – au total 2 milliards personnes dont dépendront l'avenir et le bien-être de la planète. Notre tâche urgente doit donc être d'instaurer les conditions de l'épanouissement des jeunes et d'ériger une barrière contre la propagation du virus de l'idéologie de la violence.

À cet égard, je voudrais souligner une fois encore l'initiative du Président de l'Ouzbékistan concernant l'élaboration d'une convention des Nations Unies relative aux droits des jeunes, qui vise à intensifier les efforts aux niveaux mondial, régional et national pour satisfaire les besoins des jeunes, renforcer leurs capacités, développer leurs droits et libertés et servir les intérêts supérieurs de la jeunesse dans toute sa diversité et dans le monde entier. Cette initiative est pleinement conforme aux buts inscrits dans la Charte des Nations Unies et fait aussi écho au récent message de Nouvel An du Secrétaire général, qui a désigné les jeunes comme étant notre plus grande source d'espoir et a de nouveau appuyé leur aspiration à jouer un plus grand rôle pour façonner l'avenir. Nous pensons que le moment actuel se prête parfaitement à la définition des droits et du rôle de la jeunesse dans le monde contemporain.

Pour conclure, je voudrais souligner que l'Ouzbékistan reste fermement attaché aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et à un ordre international fondé sur l'état de droit, qui sont les fondements indispensables d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Azerbaïdjan.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

D'entrée de jeu, nous tenons à féliciter la République socialiste du Viet Nam de son accession à la présidence du Conseil de sécurité, et nous rendons hommage à S. E. M. Pham Binh Minh, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Viet Nam. Nous souhaitons aussi exprimer à la délégation vietnamienne notre gratitude pour avoir organisé le présent débat public, afin de célébrer le soixante-quinzième anniversaire de la Charte des Nations Unies, et pour avoir présenté une note de cadrage à ce sujet (S/2020/1, annexe).

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux membres élus du Conseil de sécurité – Estonie, Niger, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie et Viet Nam –, et nous leur souhaitons plein succès, ainsi qu'à leurs délégations. Nous remercions aussi la Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale, le Koweït, le Pérou et la Pologne de leurs contributions importantes aux travaux du Conseil pendant leur mandat.

Les conflits armés, les politiques d'agression expansionnistes, le terrorisme, le séparatisme, la criminalité transnationale organisée et l'extrémisme, auxquels s'ajoutent les atteintes aux droits de la personne, les crises financières et la dégradation de l'environnement, continuent de toucher des millions de personnes dans le monde.

Le Mouvement des pays non alignés est attaché à appuyer le multilatéralisme, au cœur duquel se trouve l'Organisation des Nations Unies. La préservation et le renforcement des valeurs du multilatéralisme et de la coopération internationale, qui sous-tendent la Charte des Nations Unies et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, sont fondamentaux pour promouvoir et soutenir les trois piliers de l'ONU, à savoir la paix et la sécurité, le développement, et les droits de la personne.

À leur dix-huitième Conférence au sommet, qui s'est tenue les 25 et 26 octobre 2019 à Bakou, sur le thème : « Faire respecter les principes de Bandung pour veiller à relever de manière concertée et appropriée les défis du monde contemporain », les chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés ont réaffirmé la validité des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et des principes et normes du droit international, qui sont indispensables pour préserver et promouvoir la paix et la sécurité, l'état de droit, le développement économique et le progrès social, ainsi que tous les droits fondamentaux de toutes les personnes. Le strict respect des principes du droit international et l'accomplissement de bonne foi des obligations souscrites par les États, conformément à la Charte des Nations Unies, sont de la plus grande importance pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Mouvement des pays non alignés réitère sa préoccupation constante concernant la situation difficile et complexe actuelle dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. À cet égard, le Mouvement demande que des efforts renouvelés soient faits pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la réalisation du désarmement et de la non-prolifération nucléaires sous tous leurs aspects. Le Mouvement se déclare vivement préoccupé par les incidences humanitaires catastrophiques de toute utilisation d'armes nucléaires et, dans ce contexte, il réaffirme la nécessité pour tous les États de se conformer en permanence au droit international applicable, y compris le droit international humanitaire. Chaque État a le devoir de s'abstenir, dans ses relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. Une telle menace ou un tel emploi de la force constituent une violation du droit international et de la Charte des Nations Unies et ne seront jamais reconnus en tant que moyens légaux de règlement des problèmes internationaux.

Le Mouvement des pays non alignés est attaché à appuyer et à promouvoir les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et les principes et normes du droit international, notamment ceux qui concernent l'intégrité territoriale des États et l'inviolabilité de leurs frontières internationales, l'inadmissibilité de l'emploi de la force, et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Cela porte aussi sur le droit à l'autodétermination des peuples soumis à l'occupation étrangère ou à la domination coloniale ou étrangère, et sur le fait de dénoncer et d'exiger que soient éliminées les mesures coercitives unilatérales contre les États Membres qui ne sont pas autorisées par les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, qui ne sont pas conformes aux principes du droit international ni à la Charte des Nations Unies, étant donné leurs incidences extraterritoriales et leur caractère illégal, ou qui violent les droits de la personne et empêchent le développement économique et social complet des populations qui y sont soumises.

Le Mouvement réaffirme et souligne sa position de principe et son engagement pour ce qui est de la promotion du règlement pacifique des différends, conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux résolutions pertinentes de l'Organisation, notamment celles adoptées par le Conseil de sécurité. Dans ce contexte, nous soulignons aussi le rôle important de la Cour internationale de Justice, l'organe judiciaire principal des Nations Unies, dans la promotion et le soutien du règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et du Statut de la Cour. Le Mouvement exhorte le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et les autres organes de l'Organisation, ainsi que les institutions spécialisées des Nations Unies qui y sont dûment autorisées, à recourir davantage à la Cour internationale de Justice en tant que source d'avis consultatifs et d'interprétation du droit international, dans la limite de la portée de leurs activités.

Le Mouvement, fidèle à son attachement au renforcement de son rôle en tant que force opposée à la guerre et éprise de paix, réaffirme sa détermination à œuvrer pour l'avènement d'un monde pacifique et prospère et d'un ordre mondial juste et équitable. Nous renouvelons également notre résolution à œuvrer en faveur d'un monde multipolaire, grâce au renforcement de l'ONU et des processus multilatéraux, qui sont indispensables pour nos efforts de promotion des intérêts de nos nations et de l'humanité tout entière.

Qu'il me soit permis de conclure par plusieurs remarques à titre national.

La Charte des Nations Unies repose sur l'objectif de développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale, sans recourir à une politique d'expansionnisme, d'agression, d'occupation ou de nettoyage ethnique. Hier, nous avons été témoins d'une nouvelle tentative de l'Arménie d'induire en erreur le Conseil de sécurité. Les conjectures et affirmations de l'Arménie au sujet du droit à l'autodétermination n'ont aucun point commun avec ce principe, tel qu'il est énoncé dans la Charte des Nations Unies, l'Acte final d'Helsinki de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de 1975, et d'autres documents internationaux. La déclaration inexacte de l'Arménie est particulièrement inacceptable, car elle a été faite au Conseil de sécurité (voir S/PV.8699), qui a adopté quatre résolutions sur le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, à savoir les résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993). Le mandat du processus de paix en cours, dont la médiation est assurée par le Groupe de Minsk de l'OSCE, est fondé sur ces résolutions du Conseil de sécurité.

Le retrait immédiat, complet et inconditionnel des forces arméniennes de la région du Haut-Karabakh et des sept autres territoires occupés adjacents de la République d'Azerbaïdjan et le rétablissement de l'intégrité territoriale de mon pays à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues constituent une condition fondamentale pour le règlement du conflit, une condition que l'Arménie doit remplir entièrement.

À cet égard, je voudrais citer le Secrétaire général, qui a déclaré hier ce qui suit :

> « Tandis que la Charte et les buts et principes qui y sont énoncés restent aussi pertinents que jamais, nos outils doivent s'adapter aux nouvelles réalités. Nous devons les utiliser avec plus de détermination et de créativité. Cela implique de garantir la mise en œuvre par les États Membres des décisions du Conseil de sécurité, conformément à l'Article 25 de la Charte » (*S/PV.8699, p.3*).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Cambodge.

M. Ke (Cambodge) (parle en anglais) : Ma délégation tient d'emblée à féliciter le Viet Nam de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous tenons à remercier le Viet Nam d'avoir organisé cet important débat. Je voudrais également remercier le Secrétaire général António Guterres et la Présidente des Sages, Mme Mary Robinson, pour leurs exposés instructifs d'hier (voir S/PV.8699).

Le Cambodge s'associe aux déclarations faites par la représentante des Philippines au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et par le représentant de l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés.

Alors que nous entamons la nouvelle décennie, il est important de réfléchir aux difficultés auxquelles la communauté mondiale a été confrontée depuis le début du XXIe siècle, et aux succès qu'elle a enregistrés. En dépit des immenses réalisations dans le domaine des sciences et des technologies, et alors que l'Internet rapproche les peuples, il est regrettable que les conflits, les crises et les politiques de la force aient laissé une empreinte négative durable sur le monde. L'année 2020 marque le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et appelle à une action concertée et collaborative. L'Organisation des Nations Unies a été créée pour maintenir la paix et la sécurité internationales, sauvegarder les droits de l'homme et promouvoir le développement international, la Charte des Nations Unies guidant la communauté mondiale dans la réalisation de ces aspirations.

Comme il est souligné dans la note de réflexion (S/2020/1, annexe), la Charte a aidé les États Membres à accomplir des progrès notables dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la coopération internationale, tandis que ses buts et principes sont devenus le fondement du droit international. Ainsi, la Charte est le pilier central sur lequel doivent reposer la paix, la sécurité et le développement mondial. Dans ce contexte, le Gouvernement royal du Cambodge tient à réaffirmer son attachement indéfectible aux buts et principes énoncés dans la Charte. Le Cambodge est convaincu que les principes du respect de l'égalité souveraine, de

l'indépendance et de l'intégrité territoriale des États, ainsi que de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, jouent un rôle important dans l'instauration d'une paix et d'une prospérité durables pour tous. En cherchant à promouvoir le respect de la Charte en vue de sauvegarder les trois piliers de l'ONU, ma délégation voudrait mettre l'accent sur les points suivants.

Premièrement, ensemble, nous devons faire en sorte que l'ONU soit à l'avenir une institution plus réactive, plus transparente et plus responsable. Les réalités changeantes du XXIe siècle exigent que le Conseil agisse de manière décisive en adoptant une approche coopérative et transparente. Une façon pour le Conseil de sécurité de promouvoir une action efficace en faveur de la paix et de la sécurité, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte, est de renforcer son engagement en matière de maintien de la paix, notamment en définissant des mandats clairs et précis pour les missions. Depuis 2006, le Cambodge a déployé des milliers de ses soldats de la paix dans certaines des missions les plus exigeantes du monde. L'expérience montre que des mandats clairs de maintien de la paix, accompagnés d'un appui politique et de ressources suffisantes, ainsi que d'un financement et d'un appui logistique adéquats, sont des éléments clefs nécessaires pour que l'ONU puisse effectivement sauvegarder et protéger les populations civiles les plus vulnérables dans les situations de conflit.

Deuxièmement, la communauté internationale doit concentrer ses efforts sur le règlement pacifique des différends, qui est un principe central inscrit dans la Charte. La prévention des conflits doit être au cœur de notre travail et s'accompagner de mesures rapides et décisives prises pour limiter toute escalade inutile des différends. Par ailleurs, une plus grande volonté politique doit être exercée par toutes les parties. La promotion du développement socioéconomique devrait être de plus en plus ciblée, et la coopération entre tous les Membres de l'ONU renforcée. Cela renforcera encore le respect de la Charte tout en favorisant la paix et la sécurité dans le monde.

En outre, les États doivent faire tout leur possible pour régler leurs différends de manière pacifique par la négociation, la médiation et le dialogue. En effet, le respect de la Charte des Nations Unies implique de promouvoir le respect du droit international, tout en évitant d'appliquer deux poids deux mesures dans l'application de ce droit et de recourir à des mesures économiques coercitives à l'encontre des États.

Pour terminer, je voudrais signaler que des organisations régionales telles que l'ASEAN, dont mon pays est membre, ont pris l'initiative de promouvoir davantage les buts et principes consacrés par la Charte et ont collaboré étroitement avec l'ONU à cet égard. Le Gouvernement royal du Cambodge continuera de s'employer activement à défendre les trois piliers de l'Organisation des Nations Unies, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le respect des droits de l'homme et le développement, afin de renforcer et de promouvoir les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies pour l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Géorgie.

Mme Agladze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer nos plus sincères condoléances aux familles des victimes de l'accident d'un avion de ligne ukrainien qui s'est produit à Téhéran cette semaine. Nos pensées et nos prières accompagnent les familles des victimes. Nous pensons qu'il est de la plus haute importance de veiller à ce qu'une enquête rapide et complète soit menée sur cet accident.

Près de 75 ans après la fondation de l'ONU, nous vivons toujours dans un monde où les grands principes du droit international consacrés par la Charte des Nations Unies – les principes de l'égalité souveraine, du non-recours à la menace ou à la force contre l'intégrité territoriale des États et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures – sont violés quotidiennement. Le multilatéralisme et l'ordre fondé sur des règles sont attaqués. L'Article 24 de la Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales au nom des États Membres. C'est pourquoi il est si important qu'aujourd'hui, dans cette salle, nous discutions de la manière dont le droit international et la Charte sont respectés et des implications de cette question dans le monde.

Je voudrais faire part de l'expérience inquiétante de ma propre région où, en raison du rôle destructeur de l'un des membres du Conseil de sécurité, l'intégrité territoriale et la souveraineté de deux de ses États voisins sont violées. Cette année marque le douzième anniversaire de l'agression militaire de grande envergure menée par la Russie contre la Géorgie, qui a entraîné l'occupation illégale de 20 % du territoire de mon pays. Quelques années plus tard, l'Ukraine a été victime du même agresseur.

Au lendemain de la guerre d’août 2008, le mandat de la Mission d’observation des Nations Unies en Géorgie a été interrompu de manière éhontée par le veto opposé par la Fédération de Russie, membre permanent du Conseil de sécurité et partie au conflit, créant ainsi une absence totale de la présence internationale de sécurité dans les territoires occupés de la Géorgie au moment où celle-ci était le plus nécessaire. Ces violations flagrantes des normes et principes fondamentaux du droit international, foulant aux pieds l’intégrité territoriale d’États souverains, ont porté un coup massif à la sécurité européenne et à l’ordre international dans son ensemble.

Malgré l’engagement continu de la Géorgie en faveur du règlement pacifique des conflits, qui implique le retrait de nos territoires et la réconciliation et le renforcement de la confiance entre les communautés déchirées par la guerre, tous nos efforts se heurtent à la résistance de la Puissance occupante. La Russie ne respecte pas ses engagements internationaux et continue de violer l’accord de cessez-le-feu du 12 août 2008, conclu grâce à la médiation de l’Union européenne.

Je voudrais également souligner que jusqu’à présent, même les mécanismes internationaux des droits de l’homme ne sont pas autorisés à entrer dans les régions occupées. Les deux régions restent fortement militarisées, avec des bases militaires russes dans le plein sens du terme, et des manœuvres militaires régulières continuent de déstabiliser la situation en matière de sécurité, qui est déjà extrêmement fragile, dans l’ensemble de la région. Les mesures prises par la Russie en vue de l’annexion *de facto* de ces régions appartenant à la Géorgie en les intégrant progressivement dans son système militaire, politique, économique, social et juridique ne font qu’aggraver la situation.

Ce processus illégal donne également lieu à une grave détérioration de la situation humanitaire et à des violations des droits de l’homme sur le terrain, notamment les droits des Géorgiens de souche à la vie, à la santé, à l’enseignement dans leur langue maternelle, à la résidence et à la propriété, ainsi que des restrictions à la liberté de circulation. La pratique consistant à installer des clôtures en fil de fer barbelé et de multiples obstacles artificiels sur le territoire géorgien, ainsi que la fermeture régulière des points de passage, entraînent une grave détérioration des conditions de sécurité et de la situation humanitaire sur le terrain, et font même des morts.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que nous sommes fermement convaincus que ce n’est qu’en défendant les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et en respectant le droit international que nous pourrons tenir notre promesse de maintenir la paix et la sécurité et créer les conditions propices à la protection des droits de l’homme et au développement durable. Par conséquent, nous voudrions réaffirmer une fois encore notre ferme attachement au multilatéralisme et à un ordre fondé sur des règles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Trinité-et-Tobago.

Mme Beckles (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : La Trinité-et-Tobago se réjouit de contribuer à ce débat public sur le respect de la Charte des Nations Unies aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous félicitons la République socialiste du Viet Nam, en sa qualité de Président en exercice du Conseil de sécurité, d’avoir organisé ce débat public qui arrive à point nommé. Nous remercions le Secrétaire général et la Présidente des Sages, Mme Mary Robinson, de leurs exposés détaillés, qui ont planté le décor de ce débat fructueux.

Je tiens également à féliciter le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines. Ce pays, qui compte une population de 110 000 habitants, est le plus petit pays jamais élu au Conseil de sécurité.

Il est regrettable qu’à l’approche du soixante-quinzième anniversaire de la création de l’Organisation des Nations Unies, notre débat sur cette question se déroule sur fond d’escalade des tensions et des menaces à la paix et à la sécurité dans de nombreuses régions du monde. En tant que famille de nations, nous sommes confrontés à des défis qui exigent plus que jamais que nous mettions l’accent sur des approches multilatérales plutôt qu’unilatérales. La Trinité-et-Tobago reste convaincue qu’en renforçant les partenariats par le respect mutuel et la coopération, nous pouvons transformer notre situation mondiale dans l’intérêt de l’humanité.

Il est évident que le défi que nous devons relever est de garantir la paix et la sécurité dans le monde, et cela doit être une priorité pour tous les États. Par conséquent, la Trinité-et-Tobago estime que pour atteindre cet objectif, tous les États doivent respecter les principes de l’état de droit international ainsi que les principes et les buts énoncés dans la Charte des Nations Unies.

La Charte a pour buts principaux de maintenir la paix et la sécurité internationales, de promouvoir et de

protéger les droits de l'homme et de résoudre efficacement, par la coopération internationale, les problèmes internationaux urgents d'ordre économique et social, tels que le développement. Tous les principes, méthodes et procédures permettant d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales sont énoncés dans la Charte de l'Organisation, notamment aux Chapitres VI et VII, qui portent respectivement sur le règlement pacifique des différends et sur l'action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression.

La Trinité-et-Tobago estime que le respect de la Charte au niveau mondial contribue considérablement au maintien de la paix et de la sécurité internationales. En conséquence, la Trinité-et-Tobago souscrit pleinement à l'état de droit, conformément aux obligations juridiquement contraignantes qui découlent de la Charte.

La vulnérabilité des femmes et des filles dans les situations de conflit armé et de violence armée continue de nous interpeller. Nous sommes convaincus que les femmes et les filles doivent être des partenaires, dans des conditions d'égalité, dans le cadre de nos efforts concertés visant à édifier des sociétés pacifiques et durables et à promouvoir et protéger les droits de l'homme. La promotion de l'équité et de l'égalité entre les sexes est essentielle à cet égard. Il est tout aussi important de consolider un système de protection sociale intégré qui permet d'améliorer les conditions de vie et qui donne aux femmes et aux filles la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel.

La Trinité-et-Tobago reste un ardent défenseur du Traité sur le commerce des armes, qui, selon nous, représente un progrès important dans le cadre des efforts mondiaux visant à éliminer le détournement des armes classiques vers le marché illicite, ce qui pourrait contribuer à réduire des souffrances indicibles, notamment des femmes et des filles.

La quête de la paix et de la sécurité internationales ne peut être dissociée du vif souhait de tous les peuples de vivre en liberté et sans craindre pour leur vie. L'intolérance religieuse et ethnique et le non-respect des droits de l'homme ont été à l'origine de crimes odieux tels que le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les crimes d'agression. Le Conseil de sécurité a un rôle clef à jouer s'agissant de faire face aux actes d'agression, comme le stipule l'Article 39 de la Charte.

Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) tient compte de ce rôle clef et préserve le rôle principal du Conseil de sécurité pour ce qui est du constat d'un acte d'agression. Par conséquent, la communauté internationale doit s'employer à renforcer les fondements de la CPI, dont Trinité-et-Tobago est l'un des fondateurs, en tant que tribunal chargé de traduire en justice les personnes accusées de crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale. L'adhésion de tous les membres de la communauté internationale à la CPI contribuerait grandement à assurer la paix et la sécurité des États Membres et à promouvoir et à protéger les droits fondamentaux des peuples.

La Trinité-et-Tobago continuera de participer aux efforts multilatéraux qui contribuent à la paix et à la sécurité des sociétés. Au niveau national, le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago reste déterminé à assurer la sûreté et la sécurité de ses citoyens et a adopté une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration en matière de sécurité nationale, au titre de laquelle tous les ministères et tous les organismes nationaux partagent la responsabilité de la sécurité de l'État et sont tenus de rendre des comptes à cet égard.

Pour terminer, la Trinité-et-Tobago soutient que le maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies, est en concordance avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui, s'il est pleinement mis en œuvre, favorisera et encouragera l'émergence de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable et permettra d'améliorer la vie de tous les peuples du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Moncada (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions féliciter le Viet Nam pour son accession à la présidence, ainsi que pour sa récente élection au Conseil de sécurité pour la période 2020-2021. Nous adressons également nos meilleurs vœux aux autres nouveaux membres non permanents.

Notre pays s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la République d'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés.

Il y a près de 75 ans, face aux énormes ravages causés par la Seconde Guerre mondiale, la communauté internationale a décidé de s'unir pour défendre un instrument visant à interdire la guerre en tant que

pratique de politique étrangère. Il s'agit de la Charte des Nations Unies, un traité qui est aujourd'hui juridiquement contraignant pour 193 États et qui contient les principes et les règles de base régissant les relations internationales.

La Charte est un acte de foi dans ce que l'humanité a de meilleur et constitue également un code de conduite pour tous les États Membres de l'ONU. Le principe de l'égalité juridique des États oblige tout le monde à en respecter la lettre et l'esprit, sans faire de distinction entre grands et petits, entre faibles et puissants. Rien ne permet à un État de déclarer qu'il est exceptionnel et de décider quand il respecte la Charte et quand il en fait fi à sa convenance. De même, nous sommes tenus de respecter ce texte dans son intégralité; et nous ne pouvons pas décider quelle partie du texte nous acceptons et quelle partie nous rejetons. Nous reconnaissons tous, par exemple, que les principes de l'indépendance politique et de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention dans les affaires intérieures des États, du règlement pacifique des différends et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, entre autres choses, sont essentiels au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous constatons aujourd'hui que la résurgence d'idéologies suprémacistes, qui nient l'égalité et la diversité de l'humanité, pousse le monde au bord d'une guerre aux conséquences imprévisibles, un conflit armé qui menace l'existence même de toute une civilisation par un État qui se croit au-dessus de la légalité internationale; un État qui se targue de sa puissance militaire et de son idéologie exceptionnaliste pour imposer sa souveraineté nationale à la souveraineté de tous les peuples du monde. C'est un retour aux moments les plus sombres du siècle dernier, lorsque des objectifs nationaux internes, associés à une ambition de domination mondiale, ont conduit à l'usage de la force armée sans contrôle juridique international. Il s'agit de la guerre sans fin comme méthode d'oppression et d'expansion du pouvoir – c'est le monde sans la Charte des Nations Unies!

Nous demandons au nom de quelle autorité un gouvernement peut-il violer, de façon systématique et en toute impunité, la Charte des Nations Unies et se livrer à des bombardements aveugles et à des exécutions extrajudiciaires; violer l'intégrité territoriale de pays souverains ou les envahir; imposer des mesures coercitives à l'encontre de plus d'un tiers de l'humanité; piétiner le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures; infliger des châtiments collectifs à des populations civiles; défendre la torture en tant que pratique étatique; menacer des nations entières d'un blocus maritime; menacer de détruire le patrimoine culturel d'un peuple; violer l'immunité des représentations diplomatiques; pratiquer le terrorisme économique; ou encore empêcher les diplomates des États qui n'obéissent pas à ses ordres d'exercer leurs droits à l'ONU? La réponse est très simple : aucune. Une telle autorité n'existe pas.

Nous tous, les 193 États Membres, et encore plus les membres du Conseil de sécurité, qui ont la responsabilité d'agir pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales, devons prévenir cette catastrophe qu'est la guerre et faire respecter la Charte des Nations Unies. De toute l'histoire de l'humanité, il n'y a jamais eu de meilleure solution que la Charte. Ignorer sa valeur et son caractère contraignant ne revient pas seulement à trahir les générations passées qui nous ont légué cet instrument de paix, mais aussi à trahir les générations futures qui sont en droit de vivre à l'abri des souffrances indicibles de la guerre. Nous ne pouvons pas permettre que l'ONU meure entre nos mains et connaisse le même sort que la défunte Société des Nations. Cet échec conduisit à la Seconde Guerre mondiale, et il est de notre devoir d'en empêcher une troisième.

Pour terminer, la République bolivarienne du Venezuela, en tant que membre responsable de la communauté internationale, réaffirme aujourd'hui son attachement à la Charte et aux normes du droit international. Nous pratiquons la coexistence pacifique entre les nations, sur la base du respect mutuel. C'est pourquoi nous annonçons aujourd'hui notre appui à la création d'un groupe d'amis pour la défense de la Charte des Nations Unies, dans le but de garantir à tous les peuples du monde l'application effective de l'instrument juridique, moral et intellectuel le plus important élaboré par l'humanité, qui a réussi depuis 1945 à empêcher une troisième guerre mondiale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Tadjikistan.

M. Mahmadaminov (Tadjikistan) (*parle en anglais*) : Je félicite tout d'abord le Viet Nam pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je le remercie également de la tenue du débat public d'aujourd'hui sur ce sujet si important du respect de la Charte des Nations Unies aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général et la Présidente des Sages de leurs exposés constructifs.

Le maintien de la paix et de la sécurité est une priorité absolue pour toute la communauté internationale. C'est pourquoi, pour mettre fin aux guerres et régler les conflits, la communauté internationale doit se montrer à la hauteur de ses responsabilités et prendre d'urgence des mesures collectives. Les normes et principes consacrés par la Charte des Nations Unies conservent leur importance fondamentale dans les relations internationales. Nous souscrivons pleinement aux paroles du Secrétaire général lorsqu'il dit : « La paix, la justice, la dignité humaine, la tolérance et la solidarité sont inscrites dans la Charte et nous lient les uns aux autres ». De fait, nous ne pouvons réussir que si nous travaillons ensemble.

Depuis que l'ONU existe, le monde a fait des progrès considérables en matière de développement technologique, informatique, économique et social; des progrès qui, grâce à la mondialisation, se répandent à travers le monde entier. Toutefois, les aspects négatifs de phénomènes tels que le terrorisme international, l'extrémisme, la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogue et l'exacerbation des problèmes environnementaux constituent une grave menace pour la communauté internationale. La situation actuelle exige de tous les pays qu'ils prennent des mesures plus énergiques et des engagements fermes, et facilitent la coopération et les partenariats régionaux fondés sur des relations économiques équitables, efficaces et mutuellement bénéfiques.

Mon pays, le Tadjikistan, appelle donc toutes les parties concernées à intensifier au maximum leurs efforts afin de régler de manière rapide et complète tous les conflits nouveaux ou de longue date dans les différentes régions du monde, et en particulier au Moyen-Orient. L'ONU joue un rôle déterminant dans la coordination des efforts des États Membres visant à relever efficacement les défis de notre temps et à atteindre les objectifs de développement durable.

La guerre et la paix ne sont pas des notions étrangères au Tadjikistan. De par son expérience, le peuple tadjik est bien conscient de ce que la guerre peut causer en termes de morts, de dévastation et de douleur. Il s'agit là de défis auxquels mon pays a dû faire face pendant les premières phases de sa formation en tant qu'État souverain. Les conséquences ont été déplorables. Les cinq années de guerre civile qui nous a été imposée ont fait de nombreuses pertes humaines, déplacé un million de personnes et causé d'énormes ravages économiques. Mais grâce aux progrès réalisés en matière de consolidation de la paix, nous avons réussi à surmonter ces difficultés.

Au cours des deux dernières décennies, sous la direction du Président Emomali Rahmon, le pays a parcouru un long chemin et, en dépit de nombreux problèmes, a réussi à instaurer la paix, la stabilité et le développement durable. Nous sommes fiers de ces réalisations. L'un des grands enseignements que l'on peut tirer de notre expérience est que ce n'est que par la coopération et l'action conjointe que nous gagnerons la bataille contre les forces du mal et les menaces mondiales.

L'ONU, les organisations régionales et d'autres partenaires, tels la Communauté d'États indépendants, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et d'autres, ont joué un rôle important et fructueux dans la mise en œuvre d'un processus de paix au Tadjikistan. Une fois la mission du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan accomplie, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale a été créé à Achgabat. Aujourd'hui, il encourage le dialogue entre les gouvernements des pays de la région pour trouver des solutions aux problèmes émergents et éliminer les menaces potentielles à la paix et à la sécurité.

La commémoration du soixante-quinzième anniversaire de la création de l'ONU, en septembre prochain, sera l'occasion de réaffirmer notre engagement collectif en faveur du multilatéralisme et de l'ONU. À cet égard, nous nous réjouissons à la perspective d'adopter une déclaration fédératrice qui traduira la vision partagée des États Membres en un avenir commun.

Pour terminer, je voudrais souligner qu'en tant que partisan d'une coopération la plus large possible, le Tadjikistan estime que seuls des efforts collectifs et coordonnés et une coopération régionale et internationale efficace constitueront le socle de notre succès commun dans le maintien de la paix et de la sécurité. La compréhension mutuelle et la coopération qui ont prévalu au sein de l'Organisation depuis sa création restent la seule voie vers un avenir radieux et dégagé et vers la paix et la prospérité universelles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Fidji.

M. Prasad (Fidji) (*parle en anglais*) : Je félicite le Viet Nam pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité et pour avoir organisé le présent débat. Mes félicitations vont également à tous les nouveaux membres du Conseil de sécurité.

L'ONU célèbre les 75 ans de sa création. L'Organisation des Nations Unies a été créée avec pour objectif, conformément à la première phrase de la Charte, de « préserver les générations futures du fléau de la guerre ». Cette responsabilité incombe en dernier ressort au Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité en assume le fardeau; et ce fardeau est on ne peut plus clair au regard des derniers événements survenus au Moyen-Orient ces derniers jours.

Depuis sa fondation, le Conseil influence la paix et la sécurité internationales. Lorsqu'il agit avec rapidité, il prévient systématiquement les conflits. Lorsque ses membres agissent de concert, il sauve des vies par milliers. Mais lorsque le Conseil ne parvient pas à s'entendre, les conflits se prolongent, les femmes et les enfants souffrent le plus et de nombreuses vies sont perdues – c'est aussi simple que cela.

Un large éventail de questions exigent l'attention du Conseil : les tensions accrues au Moyen-Orient; le terrorisme international; les risques découlant des nouvelles technologies; ou encore la prolifération nucléaire; en plus des 13 opérations de paix déployées. Le Secrétaire général, dans ses exposés cette semaine, a parlé de fractures géopolitiques et de la marée croissante du nationalisme qui nuit au multilatéralisme. Il a évoqué la méfiance que suscite de plus en plus l'ONU. Je ne peux qu'abonder dans son sens. Tous ces difficultés pointent vers la nécessité d'un Conseil qui se montre déterminé, motivé et animé d'un sentiment d'urgence, qui fasse preuve de souplesse et de créativité, mais qui, en fin de compte, agisse dans l'esprit de la Charte des Nations Unies.

Les organisations régionales jouent un rôle de plus en plus crucial pour aider le Conseil de sécurité à s'acquitter de ses responsabilités en matière de paix et de sécurité. Elles comprennent les dynamiques locales. Elles peuvent utiliser leurs contacts et se montrent de plus en plus capables de jouer un rôle critique dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Le Pacifique a donné une excellente démonstration de ce rôle en aidant un autre membre du Forum des îles du Pacifique – les Îles Salomon – à sortir d'une situation de conflit. À l'avenir, ce lien doit être renforcé.

À l'époque où la Charte a été adoptée, les Fidji n'étaient pas un pays libre; nous avons acquis notre indépendance 25 ans plus tard. Nous sommes fiers de partager le cinquantième anniversaire de notre indépendance avec le soixante-quinzième anniversaire de la fondation de l'ONU cette année. Ces deux événements revêtent autant d'importance à nos yeux.

Toutes les difficultés actuelles n'auraient pas pu être imaginées par les rédacteurs de la Charte. Aujourd'hui, le monde est confronté à une guerre d'un type nouveau, que les rédacteurs de la Charte n'auraient pas pu concevoir il y a 75 ans. Les dirigeants du Forum des îles du Pacifique ont déclaré que la crise climatique était la menace la plus grave pour la sécurité des îles du Pacifique. L'année 2020 a commencé avec une tragique manifestation de ce grave défi : les incendies que connaît l'Australie nous montrent que nous sommes en guerre avec la planète.

La majorité des opérations de paix des Nations Unies sont aujourd'hui déployées dans des régions confrontées à une forme ou une autre de tension liée au climat : stress hydrique, insécurité alimentaire, destruction des moyens de subsistance – autant de conséquences des changements climatiques qui alimentent les conflits intra- et interétatiques. Point n'est besoin d'être un génie pour comprendre que les tensions causées par la crise climatique, sur terre ou sur mer, font le lit du terrorisme international et des extrémistes.

Notre biodiversité, nos mers, nos forêts et nos terres sont menacées par le réchauffement de la planète. Il n'y a pas de ligne de front. Il n'y a pas de zone de sécurité. La fonte des glaciers dans le Nord, la mort des récifs coralliens du Pacifique bleu dans le Sud, la biodiversité carbonisée en Australie sont toutes en première ligne de la crise climatique. Mais ce sont les effets graduels de la crise climatique qui font peser la menace la plus grave sur la paix et la sécurité – la lente succession et la répétition, année après année, d'une incidence après l'autre est susceptible de transformer des États stables en États fragiles et instables. Ce n'est nulle part ressenti plus intensément que dans les petits États.

En commençant la Charte sur une vision cherchant à « préserver les générations successives du fléau de la guerre », les fondateurs de l'ONU ont fait preuve d'une grande clairvoyance. Ils n'ont ni limité ni restreint le concept de guerre par une définition axée sur les armes à feu et les armements. La crise climatique possède toutes les caractéristiques intrinsèques de la guerre : elle tue des êtres humains; l'eau, la nourriture et l'insécurité sont utilisées comme des armes dans le cadre des conflits induits par le climat; et, comme dans toutes les guerres, ce sont les femmes et les enfants qui subissent le plus gros des souffrances et de la douleur – et nous sommes en train de perdre cette guerre. Gagner la guerre du climat peut sembler impossible, mais à l'Assemblée générale, Nelson Mandela nous rappelle au

quotidien que les choses semblent toujours impossibles jusqu'à ce qu'on les fasse.

Alors que nous célébrons notre soixante-quinzième anniversaire, il est temps pour nous de réaffirmer notre attachement à la Charte. Il est temps de rehausser notre ambition en matière de climat, de raviver notre esprit multilatéral et de nous appliquer collectivement à livrer ce que le Premier Ministre fidjien a appelé la bataille de notre vie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

M. Al Omoush (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir eu l'initiative de convoquer la présente séance sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : respect de la Charte des Nations Unies », pour coïncider avec le soixante-quinzième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies.

En outre, je félicite le Viet Nam d'avoir rejoint le Conseil de sécurité pour la période 2020-2021. Je lui souhaite plein succès à la tête du Conseil ce mois-ci. Nous attendons avec intérêt de travailler avec lui et avec les nouveaux membres du Conseil que sont l'Estonie, le Niger, Saint-Vincent-et les Grenadines et la Tunisie.

Je remercie le Secrétaire général et tous les autres intervenants de leurs précieuses déclarations.

L'attachement à la Charte des Nations Unies et aux règles du droit international a toujours été le pilier de notre politique étrangère. La Jordanie a toujours été déterminée à respecter les traités et conventions internationaux et bilatéraux, et à appliquer toutes les résolutions internationales. Nous avons rejeté le recours aux deux poids, deux mesures et les approches sélectives, en particulier en ce qui concerne les résolutions sur la question palestinienne, forts de notre conviction que l'ONU fait autorité en matière de relations internationales et de règlement diplomatique des différends, ainsi que pour le développement du droit international.

La Jordanie, qui a rejoint l'ONU en 1955, croit intimement que cette organisation internationale ne parviendra pas à s'acquitter de ses responsabilités si elle ne s'engage pas à faire appliquer ses résolutions et opérations connexes dans le respect des valeurs de la justice et du droit international. La communauté internationale, à tous les niveaux, doit mettre en œuvre tous les engagements découlant de ces résolutions.

Dans sa politique étrangère, la Jordanie est également déterminée à faire respecter les normes internationales et les principes diplomatiques régissant les relations bilatérales et multilatérales, tout en appliquant le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays. Nous sommes attachés à la modération et nous considérons que les différends régionaux et internationaux ne peuvent être réglés que par des moyens pacifiques, par la diplomatie et par le dialogue, en s'abstenant de toute menace ou d'emploi de la force.

L'ONU et les pays responsables doivent renoncer à l'escalade de la violence afin d'épargner au monde de nouvelles guerres et les souffrances humaines qui résulteraient d'un affrontement militaire.

Dans le contexte de l'évolution rapide des relations politiques et stratégiques internationales, les récentes crises internationales, en particulier au Moyen-Orient, ont montré l'importance des principes et objectifs sur lesquels l'ONU a été fondée, et le rôle central qu'elle joue dans l'instauration et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elles ont également illustré la nécessité de renforcer l'efficacité de l'Organisation, en la dotant des ressources et mécanismes nécessaires pour lui donner les moyens d'agir, et le besoin de remédier aux causes profondes de ses insuffisances.

C'est pourquoi mon pays appuie le vaste programme de réformes lancé par le Secrétaire général António Guterres pour renforcer l'efficacité et la transparence de l'Organisation et ses capacités à faire face aux crises. À cet égard, le Royaume hachémite de Jordanie a présidé, en 2019, la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, en application de la décision 73/546 de l'Assemblée générale, qui priait le Secrétaire général de convoquer des sessions annuelles de la conférence. Le leadership assumé par la Jordanie a suscité l'adhésion des pays de la région et d'autres pays concernés, car il démontre que la Jordanie est pleinement résolue à appuyer les initiatives du Secrétaire général, du fait de notre conviction qu'il est possible de parvenir à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

Il est urgent de renforcer la confiance et la coopération et de réaliser la paix dans notre région, plutôt que de la laisser subir des conflits, afin que nos populations puissent vivre dans la paix et la sécurité et bâtir l'avenir auquel elles aspirent. Les changements profonds, les défis et les priorités de la communauté internationale, ainsi que les mesures à prendre les concernant, sont la

preuve de la nécessité que l'Organisation s'adapte, se développe et améliore son fonctionnement pour être en mesure de s'acquitter de ses fonctions de manière efficace et concrète, en particulier pour faire face aux problèmes transnationaux tels que le terrorisme, l'extrémisme violent, la xénophobie, les changements climatiques, ainsi qu'aux questions relatives aux migrations et aux réfugiés. La nature de ces problèmes exige de mener une action internationale globale afin d'éliminer leurs causes profondes en dressant un tableau plus précis des dimensions socioéconomiques et existentielles interconnectées de ces phénomènes, auxquels il convient d'apporter des solutions tout aussi globales et de grande portée.

Cela s'applique également à la paix et à la sécurité internationales. La communauté internationale doit faire tout son possible pour défendre la justice et garantir la mise en œuvre des résolutions internationales en créant l'environnement politique nécessaire sur la base du respect des droits de l'homme et de la tolérance, mais aussi en créant des possibilités de développement sans exclusive et en apportant des solutions de fond au chômage et aux déséquilibres sociaux. Cela contribuerait directement à renforcer la stabilité, la confiance et la justice universelle qui n'exclurait personne. Nous devons défendre dans le monde entier les valeurs qui sont le fondement de notre harmonie et de notre coexistence.

Conformément à son attachement à la Charte, à la promotion de la paix, à la protection de l'humanité et à l'atténuation de l'impact des guerres et des conflits sur les groupes vulnérables dans le monde entier, la Jordanie participe depuis des décennies aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde. Effectivement, nous avons mis plus de 100 000 Jordaniens à disposition des opérations de maintien de la paix qui contribuent à la protection des civils dans des situations difficiles et complexes. Le Royaume continuera d'appuyer l'approche de l'ONU ainsi que ses initiatives de consolidation de la paix et de maintien de la paix à tous les niveaux.

Compte tenu de l'importance du rôle des jeunes dans la consolidation et le maintien de la paix et de la sécurité, durant son mandat au Conseil de sécurité en 2014 et 2015, la Jordanie a proposé la résolution 2250 (2015), qui a fait date, sur les jeunes et la paix et la sécurité, afin d'intégrer les jeunes en tant que partenaires essentiels et de promouvoir leur rôle positif et leur représentation dans la prise de décisions pour les autonomiser et leur permettre de réaliser une paix durable et de contrer l'extrémisme. Cette initiative de S. A. R. le Prince héritier Al Hussein ibn Abdullah a permis de lancer une nouvelle phase de l'engagement de l'ONU à l'égard de la jeunesse, mobilisant l'appui international nécessaire pour accorder aux jeunes l'attention qu'ils méritent, tout en leur offrant un avenir meilleur et en les protégeant contre les effets néfastes des conflits et le recrutement par des forces diaboliques, violentes et extrémistes. Nous soulignons également le rôle important que jouent les femmes dans le rétablissement de la sécurité et de la stabilité au sein de leurs communautés, mais aussi leur rôle fondamental dans la propagation des principes d'harmonie, de tolérance et de paix. Pour garantir l'efficacité de l'Organisation et de la Charte au XXIe siècle, nous devons nous concentrer sur les jeunes au sein de la communauté internationale.

Durant le débat général de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, S. M. le Roi Abdullah II ibn Al Hussein a souligné que

> « [l]a tolérance, la compassion et l'égalité entre tous les individus contribuent à instaurer l'harmonie mondiale et à rendre possible l'action collective. Elles ont présidé à l'élaboration de la Charte des Nations Unies – vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage, respecter les droits et l'égalité de tous, conjuguer nos efforts et unir nos forces, non seulement pour maintenir la paix et la sécurité, mais aussi pour améliorer les conditions de vie grâce à la justice, la prospérité et un espoir accru pour l'humanité.
>
> Telles sont les obligations morales édictées par les fondateurs de l'ONU. Nous avons désormais pour responsabilité de les respecter. Nous ne devons pas échouer. » (*A/74/PV.3, p. 44*).

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné qu'il reste plus de 20 orateurs sur ma liste, je rappelle une fois de plus à tous les orateurs qu'ils doivent respecter le temps de parole imparti.

Je donne maintenant la parole au représentant d'Oman.

M. Al Hassan (Oman) (*parle en arabe*) : Il y a 75 ans, les peuples du monde sont parvenus à un consensus sur un noble objectif – préserver l'humanité du fléau de la guerre. À cette fin, ils ont adopté un certain nombre de valeurs, de principes et de codes de conduite pour maintenir la paix et promouvoir les valeurs de tolérance et de coopération entre tous les pays et tous les peuples.

Ma délégation convient avec le Secrétaire général que la paix est le bien le plus précieux de l'humanité et que la Charte des Nations Unies est le fondement des relations internationales, qui doivent être basées sur le respect mutuel, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, les relations de bon voisinage et la coopération dans l'intérêt commun, ainsi que le partage des avantages entre pays. Depuis cette tribune, nous appelons tous les États Membres à respecter les buts et principes énoncés dans la Charte, qui sont au cœur de la paix. Si ces buts et principes sont ignorés, ne sont pas mis en œuvre ou le sont de manière sélective, cela mènerait au chaos et à l'instabilité, et la paix et la sécurité internationales seraient menacées.

Nous soulignons également la nécessité de respecter tous les Articles de la Charte, en particulier ceux du Chapitre VI, qui établissent les principes de diplomatie pour la paix, de règlement pacifique des différends et de non-recours à la force et à des sanctions coercitives. Cela permettrait de sauver des vies et de réduire les pertes.

Compte tenu des tensions et des conflits qui touchent le monde, nous estimons que l'ONU doit assumer une responsabilité croissante. Il est donc important de souligner la nécessité d'établir une relation plus équilibrée et coopérative entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Pour être plus crédibles, les résolutions du Conseil de sécurité doivent être conformes aux dispositions de la Charte, en particulier au principe du respect de la souveraineté nationale des États.

Enfin, je note que le Sultanat d'Oman attache de l'importance à l'Organisation et au Conseil. Nous attachons une grande importance à l'action de l'Organisation et des Secrétaires généraux. Nous espérons que des efforts internationaux concertés seront déployés au cours de la période à venir afin de parvenir à un consensus international pour mettre fin aux nombreux conflits dans le monde entier, en particulier la question palestinienne, dont le règlement n'a que trop tardé et qui a une incidence sur la paix et la sécurité au Moyen-Orient et dans le monde. Nous soulignons également la nécessité de continuer à fournir une assistance à nos frères yéménites pour que soient réglées les divergences et que l'aide humanitaire soit accrue afin d'apaiser la souffrance humaine du peuple yéménite.

Le Président (*parle en anglais*) : Je félicite le représentant d'Oman d'avoir prononcé la plus courte déclaration de ce matin, et j'encourage tous les orateurs à suivre son exemple.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Šimonović (Croatie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat. Je remercie également le Secrétaire général et Mme Robinson de leurs importantes contributions. La Croatie s'associe à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir S/PV.8699). Je vais ajouter plusieurs observations à titre national.

L'adoption de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme a marqué deux moments brillants de l'histoire humaine. Pour empêcher que les horreurs de la Seconde Guerre mondiale ne se reproduisent, les États Membres ont décidé de créer une organisation mondiale puissante chargée de protéger la paix et de promouvoir le développement et les droits de l'homme. Cependant, du fait de la guerre froide, certaines promesses envisagées dans la Charte n'ont pas été tenues.

La fin de la guerre froide a finalement créé un climat politique qui a permis d'agir plus efficacement pour sauvegarder la paix et prévenir les atrocités criminelles. Outre l'amélioration du fonctionnement des institutions prévues par la Charte, les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies, ainsi que les mécanismes internationaux de responsabilité ont vu le jour. Des années durant, le nombre de conflits et d'atrocités criminelles n'a cessé de diminuer. Ce n'est plus le cas. Ces dernières années, le nombre de conflits et d'atrocités criminelles est reparti à la hausse. L'impunité est endémique. L'absence de réponses multilatérales décisives sape l'ordre international fondé sur des règles. Bien trop souvent, une prévention efficace est bloquée par les divisions au sein du Conseil et par l'utilisation du veto par ses membres permanents.

La Charte confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Au sein du Conseil, une confiance particulière est accordée à ses cinq membres permanents, investis de pouvoirs spéciaux. Toutefois, ces pouvoirs spéciaux, qui comprennent un siège permanent au Conseil et le droit de veto, sont octroyés aux membres permanents, étant entendu qu'ils les utiliseront de manière responsable, dans l'intérêt de tous les peuples et de tous les États Membres de l'ONU.

La Croatie a toujours été un ardent défenseur du multilatéralisme, tout en appelant aux réformes

nécessaires qui permettraient d'améliorer l'efficacité et la pertinence de l'Organisation, en particulier celles du Conseil de sécurité. Qui y siège n'est pas la seule question qui se pose; nous voudrions que le Conseil se mobilise davantage pour prévenir les crises et qu'il se consacre aux devoirs que lui impose la Charte plutôt que de défendre tel ou tel intérêt particulier. Si nous voulons préserver l'autorité et la pertinence du Conseil dans le maintien de la paix et de la sécurité mondiales, nous avons besoin d'une plus grande coopération et d'une plus grande responsabilité mondiale dans le cadre de ses travaux.

C'est pourquoi la Croatie salue et appuie l'initiative visant à établir un Code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, ainsi que l'initiative franco-mexicaine en vertu de laquelle les cinq membres permanents du Conseil s'engageraient à s'abstenir de recourir au droit de veto en cas d'atrocités criminelles avérées. Ces deux initiatives reflètent l'esprit de la Charte et son intention de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Concrètement, il est crucial que ces initiatives ne requièrent par d'amendement de la Charte, ce qui est, comme nous le savons tous, extrêmement difficile en raison des exigences procédurales, ainsi que des droits acquis.

La Croatie appuie également l'initiative en faveur du multilatéralisme, une initiative dont elle fait partie. Les défis actuels, tels que les armes de destruction massive, ainsi que les menaces cybernétiques et environnementales, ne peuvent être relevés avec succès que par des efforts conjoints et bien coordonnés. La Croatie défend également la responsabilité de protéger, telle qu'elle a été adoptée de manière consensuelle dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale). S'il ne s'agit pas d'une obligation juridiquement contraignante à l'instar des dispositions de la Charte, elle l'est moralement et politiquement pour tous les États Membres, en particulier les membres du Conseil de sécurité, qui ont des responsabilités particulières au titre de la responsabilité de protéger.

Toutefois, l'objectif premier de la responsabilité de protéger est la prévention des atrocités criminelles, et non la réaction à ces crimes. Il y a beaucoup de choses qui pourraient et devraient être faites avant que le point de non-retour ne soit atteint et que des atrocités ne soient commises. Dans la prévention des atrocités criminelles, les aspects liés à la paix et à la sécurité, au développement et aux droits de l'homme sont étroitement liés. C'est pourquoi le Conseil de sécurité, l'ONU dans son ensemble, les organisations régionales, les États Membres et la société civile doivent se coordonner et agir de concert.

En conclusion, nous devons respecter la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elles sont le guide de survie de l'humanité, mais nous devons les compléter par de nouvelles réponses multilatérales face aux menaces qui se posent aujourd'hui. Le soixante-quinzième anniversaire de la Charte, le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, et le quinzième anniversaire de l'adoption de la responsabilité de protéger créent de nombreuses occasions de débat, qui, espérons-le, mèneront à une action plus efficace en matière de prévention des conflits et des atrocités criminelles.

Nous devons inverser les tendances négatives. Les peuples l'exigent de nous ici et maintenant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Bangladesh.

Mme Fatima (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de l'accession du Viet Nam à la présidence du Conseil de sécurité. Je félicite également les nouveaux membres du Conseil et remercie très sincèrement les membres sortants de leur travail remarquable.

La Constitution du Bangladesh reflète la Charte des Nations Unies dans son attachement indéfectible à la paix et à la sécurité internationales, fondé sur les principes du respect de la souveraineté et de l'égalité nationales, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, du règlement pacifique des différends internationaux et du respect du droit international. Comme l'a dit le père de notre nation dans sa première allocution à l'Organisation des Nations Unies,

> « Les nobles idéaux inscrits dans la Charte des Nations Unies sont les idéaux mêmes pour lesquels des millions de nos concitoyens ont fait le sacrifice suprême » (*A/PV.2243, par. 2*).

C'est sur la base de cet engagement indéfectible que le Bangladesh continue d'être l'un des principaux fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. L'humanité et le leadership courageux dont a fait preuve la Première Ministre Sheikh Hasina en accueillant plus d'un million de Rohingya

persécutés, évitant à la région une potentielle déstabilisation, relèvent également de cet engagement ferme.

Née sur les ruines de la Seconde Guerre mondiale, l'Organisation des Nations Unies, guidée par sa charte, a été à l'avant-garde des efforts multilatéraux visant à mettre à profit le développement socioéconomique mondial et la promotion des droits de l'homme afin d'instaurer une paix durable et régler les conflits et la violence. Depuis, le monde est devenu plus complexe, présentant des défis nouveaux et sans précédent qui mettent en péril la paix et la sécurité internationales. La nature des conflits et leurs conséquences sont beaucoup plus imprévisibles et redoutables, aggravées par les menaces asymétriques à la sécurité provenant d'acteurs non étatiques et par une nouvelle génération de menaces dans le cyberespace. D'autres défis émergents, tels que les changements climatiques, la pauvreté et les inégalités, le terrorisme et l'extrémisme violent, ainsi que les déplacements de population, ont également ajouté de nouvelles dimensions aux menaces traditionnelles pesant sur le monde.

Pourtant, la Charte a résisté à l'épreuve du temps et façonné l'ordre international fondé sur des règles dans lequel nous vivons aujourd'hui. Elle reste le plus puissant et le seul instrument universellement acceptable dont nous disposons. Il est toutefois urgent de passer de la parole aux actes. Les réformes en cours à l'échelle du système des Nations Unies peuvent jouer un rôle de catalyseur pour garantir une action plus efficace et axée sur les résultats. Une plus grande participation de l'ensemble des Membres, en particulier des pays en développement, peut également apporter l'élan nécessaire.

À cette fin, le Bangladesh appuie l'accent renouvelé que l'ONU met sur la prévention afin de mettre un terme aux conflits et les régler. Une culture de paix et de non-violence peut être un moteur pour tous. Nous devons également tirer parti du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour nous attaquer aux causes des conflits. La Cour internationale de Justice et d'autres organes judiciaires et tribunaux internationaux peuvent certainement jouer un rôle plus central pour garantir la justice et mettre fin à la culture d'impunité. Il est également urgent de mettre un terme aux crimes contre l'humanité, au génocide et aux crimes de guerre. Nous exhortons le Conseil de sécurité à adopter une approche plus décisive à cet égard.

Alors que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité fête son vingtième anniversaire cette année, nous devons assurer la justice et l'égalité des sexes en le mettant en œuvre. Afin de tirer parti de l'énorme force de notre jeune génération, il faut poursuivre de manière plus efficace le programme relatif à la jeunesse et à la paix et à la sécurité. Nous devons également nous appuyer sur les modèles régionaux de maintien et de consolidation de la paix.

Nous traversons une période critique où la notion même de multilatéralisme est remise en question. Il est impératif aujourd'hui – peut-être, plus que jamais – que tous les Membres de l'ONU conjuguent leurs efforts et s'engagent à appliquer la Charte dans son véritable esprit afin de répondre aux réalités mondiales et aux aspirations des générations actuelles et futures. Il nous faut œuvrer en vue d'une application plus novatrice des principes énoncés dans la Charte, et le Conseil de sécurité a la responsabilité première à cet égard, qui est de sauvegarder les intérêts de l'humanité tout entière aux fins de la paix et de la sécurité. Le Bangladesh est prêt à apporter sa contribution.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. Duarte Lopes (Portugal) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat. Permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux membres qui entament leur mandat au Conseil de sécurité.

Le Portugal est fermement attaché à un système multilatéral renforcé, avec l'ONU en son centre. Nous considérons la paix comme un concept vaste qui promeut à la fois les droits de l'homme et le développement durable. C'est pourquoi nous soutenons la réforme globale du système des Nations Unies qui est en cours, l'objectif étant de concrétiser pleinement notre vision collective de la paix et de la sécurité internationales, notamment via la prévention des conflits, tel que stipulé dans l'Article 1 de la Charte des Nations Unies. Seules des solutions politiques et une diplomatie préventive permettent à la communauté internationale d'agir de manière responsable afin d'éviter l'escalade et les risques de débordement.

Le Conseil de sécurité joue un rôle central dans la promotion du règlement pacifique des différends. La négociation, l'enquête, la médiation, la conciliation, l'arbitrage et le recours aux mécanismes régionaux sont quelques-uns de ses meilleurs outils. Nous considérons en outre que les méthodes de travail du Conseil de

sécurité doivent être adaptées afin d'accroître la transparence et l'efficacité.

Les opérations de maintien de la paix sont un instrument privilégié du Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité. Appuyer ces opérations a été et restera une priorité pour mon pays. Cet engagement se traduit par notre présence dans huit des missions des Nations Unies actuellement déployées. L'initiative Action pour le maintien de la paix et la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies témoignent également des mesures positives qui ont été prises. Par ailleurs, nous devons nous concentrer sur le continuum de la paix et sur le rôle primordial de la consolidation de la paix, notamment dans les situations de transition.

À cet égard, nous sommes favorables à une coordination plus forte et plus régulière entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix, et à ce qu'une attention accrue soit accordée aux défis climatiques et à d'autres sources potentielles de conflit. L'importance cruciale d'une participation renforcée des femmes et des jeunes dans les missions récentes et en cours a été démontrée.

Pour terminer, je voudrais dire notre ferme conviction que la célébration, cette année, du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies sera une occasion pour nous de réaffirmer notre attachement collectif à un multilatéralisme fondé sur la primauté du droit international et sur les principes et valeurs consacrés dans la Charte des Nations Unies. Nous devons au passé d'éviter les mêmes erreurs tragiques, et nous le devons au présent, à ceux qui sont encore pris dans les conflits et la pauvreté. Nous le devons également à l'avenir, en tant que gardiens de cette organisation irremplaçable et essentielle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Grèce.

Mme Theofili (Grèce) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais moi aussi vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat de haut niveau très pertinent et très opportun.

La Grèce s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir S/PV.8699), et tient à faire les observations supplémentaires suivantes.

La Grèce a été il y a près de 75 ans l'un des premiers signataires de la Charte des Nations Unies et l'un des membres fondateurs de l'ONU. Pour nous, le droit international constitue la pierre angulaire des politiques que nous mettons en œuvre dans notre région et au-delà, ainsi que la base fondamentale de nos relations avec tous nos partenaires.

C'est notre expérience historique qui nous a convaincus de l'importance du multilatéralisme, tel qu'incarné dans notre participation à l'Union européenne. C'est elle aussi qui fait que nous soyons un fervent défenseur de la règle impérative, énoncée dans la Charte des Nations Unies, qui interdit le recours à la menace ou à l'emploi de la force et les actes d'agression dans les relations internationales – une règle qui sous-tend notre système de sécurité collective inscrit dans la Charte. Il est de la responsabilité collective de tous les États Membres de l'ONU de régler leurs différends par des voies pacifiques, comme énoncé au Chapitre VI de la Charte, qui prévoit pour leur prévention et leur règlement plusieurs méthodes fondées sur la primauté du droit international dans les relations internationales. Dans le même temps, nous pensons que la diplomatie préventive et l'alerte rapide peuvent aussi permettre d'éviter l'apparition des conflits et leur escalade et, à cet égard, nous reconnaissons le rôle crucial du Conseil de sécurité s'agissant de régler les différends internationaux à un stade précoce et sans retard.

Dans ce contexte, je voudrais souligner l'importance fondamentale du respect de l'état de droit et de l'ordre public s'agissant des océans, tel que reflété dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. De par son caractère universel et unifié, la Convention contribue au renforcement de la paix et de la sécurité, de la coopération et des relations de bon voisinage entre toutes les nations, et est un facteur de stabilité et de sécurité dans un environnement international difficile. C'est pourquoi nous soulignons l'importance de se conformer à ses dispositions que la jurisprudence reconnaît depuis longtemps comme reflétant le droit international coutumier, et de s'abstenir, par conséquent, de tout acte contraire à l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, qui interdit le recours à la menace ou à l'emploi de la force.

La Grèce juge important que nous respections tous les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, que nous mettions pleinement en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité, et que nous sauvegardions les normes fondamentales incontestables qui régissent les relations internationales, comme le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des nations et du principe de non-agression, et des relations

de bon voisinage – ce qui est pour nous tous un devoir et une obligation. Il importe aussi que nous réglions les différends par des voies pacifiques, mais toujours sur la base du droit international, ce qui est une responsabilité commune à nous tous. Transformer ces doctrines en pratique constitue la quintessence de notre approche en matière de relations internationales et de l'avenir que nous voulons.

À cet égard, la Grèce, en se portant candidate à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2025 à 2026, est guidée par sa ferme volonté de défendre la Charte des Nations Unies et par son fort engagement à œuvrer sans relâche pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Rwanda.

M. Kayinamura (Rwanda) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, le Rwanda vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et vous remercie d'avoir organisé cet important débat en avant-goût de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU. Nous souhaitons également la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de sécurité et leur souhaitons plein succès. Nous apprécions les contributions faites par les membres sortants du Conseil.

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés.

La liste des orateurs, établie entre hier et aujourd'hui, atteste de l'importance de ce thème. Nous apprécions, Monsieur le Président, que vous ayez pris la décision de poursuivre cette séance aujourd'hui afin de permettre aux États Membres de prendre la parole. La plupart des points ont été mentionnés, mais permettez-nous d'en souligner quelques-uns.

Les auteurs de la Charte des Nations Unies n'ont eu pas tort en commençant par rappeler, dans cet important document, les horreurs du fléau de la guerre, qu'il nous arrive malheureusement d'oublier quelquefois. Ils n'avaient pas prévu à quel point le système international allait évoluer, mais ils étaient convaincus, du fait de leur amère expérience, que la coopération multilatérale était le seul moyen de sauver l'humanité de la destruction. Et ils avaient raison. Tel est le véritable esprit de l'Organisation. Les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies renforcent cette vision et cette pratique de la coopération multilatérale, en engageant et en encourageant les États à préférer la coopération à l'isolement et le règlement pacifique des différends à la guerre, ainsi qu'à définir une vision commune où les États Membres peuvent interagir sur un pied d'égalité. En effet, la fondation de l'ONU et son évolution au fil des ans nous ont montré que la coopération multilatérale est essentielle à la paix et à la sécurité dans le monde.

Le rôle de l'ONU est remis en question et les traités internationaux sont remis en cause. Cela signifie que, parfois, la coopération multilatérale est à la croisée des chemins, peut-être même au moment où nous en avons le plus besoin, face aux défis contemporains, notamment les changements climatiques, le terrorisme, la pauvreté et les inégalités, autant de défis qui exigent un système multilatéral. Nul ne doute qu'aucun pays ne peut relever seul ces défis. Si nous renforçons l'Organisation des Nations Unies et faisons en sorte qu'elle reflète les réalités du monde contemporain, elle pourra, ainsi que ses États Membres, relever ces défis aujourd'hui et dans les années à venir.

Lorsque nous faisons le bilan des 75 dernières années, nous constatons qu'il y a de nombreuses réalisations dont nous pouvons être fiers. Le monde est un endroit meilleur à bien des égards. Nous constatons des progrès dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement économique, des droits de l'homme, du développement social et de la santé et dans de nombreux autres secteurs. En fait, sans la coopération multilatérale, nous n'aurions peut-être pas engrangé autant de succès.

Mais il reste un long chemin à parcourir. Le monde est un endroit dynamique, et l'histoire est en constante évolution. De nouveaux défis ont fait leur apparition au fil des ans et nous obligent à nous y adapter. À cette fin, qu'il soit permis au Rwanda de faire quelques remarques.

Premièrement, même si nous nous attachons tous à satisfaire nos intérêts nationaux, nous devons, au fond, nous appuyer sur le fait que les peuples que nous servons ont des aspirations communes. Ils veulent vivre dans un monde pacifique, viable et digne. Mettons à profit les aspirations mutuelles de nos peuples, au lieu de nous concentrer sur de petits objectifs. À cette fin, il faut renforcer les relations internationales, sur la base du droit international, et l'ONU reste la meilleure instance pour débattre de ces questions.

Deuxièmement, il faut que tous les États Membres respectent la Charte aux fins du maintien de la paix et

de la sécurité internationales. Nous devons également renforcer la coopération multilatérale. La plupart des défis contemporains, qu'il s'agisse du terrorisme, des changements climatiques, de la criminalité transnationale organisée et de bien d'autres, seront relevés efficacement si nous travaillons ensemble.

Troisièmement, l'unification du monde et la mondialisation sont bien trop profondes pour que nous puissions faire cavalier seul et essayer de régler les problèmes chacun de notre côté. À cet égard, l'ONU deviendra encore plus pertinente dans les années à venir. Nous devons donc tous renouveler notre attachement au système multilatéral fondé sur des règles.

Quatrièmement, l'organe auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, c'est le Conseil de sécurité. Il doit également faire un usage plus large et plus efficace des procédures et des cadres disponibles pour régler les différends.

Enfin, le Rwanda réaffirme son attachement aux principes énoncés dans la Charte, et nous continuerons de jouer notre rôle pour renforcer la coopération multilatérale dans notre quête d'un monde juste, pacifique et prospère pour nous tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Myanmar.

M. Suan (Myanmar) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter le Viet Nam pour son accession de la présidence du Conseil de sécurité et pour l'organisation de l'important débat d'aujourd'hui sur la défense de la Charte des Nations Unies aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce débat est des plus opportun et pertinent dans les circonstances actuelles, où les défis en matière de sécurité mondiale sont de plus en plus nombreux et où la menace qui pèse sur le multilatéralisme est de plus en plus grande.

Le Myanmar a rejoint l'ONU en 1948 en tant que pays nouvellement indépendant, ayant foi dans le buts et principes énoncés dans la Charte, porteur de grands espoirs et déterminé à édifier une nouvelle nation de paix et de sécurité, de prospérité et d'égalité, au sein de la famille des nations, extirpée des ravages de la guerre. Au fil des ans, le Myanmar, en tant que Membre responsable de l'Organisation, s'est toujours acquitté de ses obligations internationales au titre de la Charte des Nations Unies en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Soixante-quinze ans après son adoption, la Charte demeure valable, en tant qu'instrument juridique international le plus important et le plus universellement accepté pour orienter, promouvoir et maintenir la paix et la sécurité internationales et pour protéger l'humanité contre une autre guerre mondiale catastrophique. Aujourd'hui, le monde se heurte encore à de graves problèmes de sécurité, traditionnels et non traditionnels, qui exigent le déploiement d'efforts mondiaux concertés. Les problèmes mondiaux actuels et nouveaux, tels que les différends géopolitiques croissants, le terrorisme international, les crimes transfrontaliers, les conflits armés localisés associés à l'ethnonationalisme et l'exode massif de réfugiés, sont les nouveaux défis en matière de sécurité auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui à une échelle sans précédent.

Dans ce contexte, la montée de l'unilatéralisme, du nationalisme et du protectionnisme aggrave les menaces sérieuses qui pèsent sur le droit international et sur le multilatéralisme. En cette période plus critique que jamais, le monde a besoin d'une Organisation des Nations Unies qui soit plus forte pour harmoniser nos efforts collectifs en vue de renforcer le multilatéralisme et de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le strict respect des principes du droit international et le respect par tous les États Membres des obligations que leur impose la Charte des Nations Unies sont essentiels pour maintenir la paix et la sécurité. Chaque État a la responsabilité de respecter les principes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de la non-ingérence dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale des États.

Tous les différends et conflits doivent être réglés par des moyens pacifiques, par le dialogue et les négociations politiques, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international. La menace ou l'emploi de la force et les mesures coercitives unilatérales contre d'autres États sont contraires aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international. À cet égard, il est essentiel que l'ONU et la communauté internationale appuient les moyens et les initiatives choisis par les pays concernés pour régler leurs différends ou conflits.

Étant donné que le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, les principes d'objectivité, d'impartialité et de non-sélectivité doivent s'appliquer à tous les États Membres, grands ou petits, lorsqu'ils s'acquittent

du mandat que leur a confié le Conseil. Il faut éviter le deux poids, deux mesures et la politisation des questions. La confiance et la pleine coopération de tous les États Membres de l'ONU doivent être encouragées pour que les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies soient mis en œuvre avec succès.

L'ONU est au cœur du multilatéralisme, dans lequel nous plaçons nos espoirs et nos aspirations. Le Myanmar a toujours respecté les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et il soutient fermement le rôle de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous espérons que l'ONU restera un phare d'équité et de justice et qu'elle continuera de jouer un rôle moteur et exemplaire dans le maintien de la paix et de la stabilité et dans la promotion du développement et des droits de l'homme pour tous, afin que nous puissions atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 visant à bâtir un monde meilleur et plus sûr pour l'ensemble de l'humanité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Bahr Aluloom (Iraq) (*parle en arabe*) : Je voudrais saluer chaque martyr qui a fait le sacrifice ultime pour préserver la patrie, et lui exprimer mon amour et ma fierté.

Tout d'abord, l'Iraq voudrait féliciter la délégation de la République socialiste du Viet Nam pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et lui souhaiter plein succès. Nous félicitons également les autres nouveaux membres du Conseil de sécurité, à savoir l'Estonie, le Niger, Saint-Vincent-et-les Grenadines et la Tunisie. Nous leur souhaitons plein succès durant leur mandat. Nous tenons à remercier aussi les délégations des membres non permanents sortants, à savoir la Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale, l'État frère du Koweït, le Pérou et la Pologne, de leurs efforts pendant leur mandat au Conseil de sécurité.

Qu'il me soit permis de commencer en citant les premières lignes du Préambule de la Charte des Nations Unies :

> « Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances, [et] à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites ».

Dans cette salle, ma délégation tient à signaler que l'Iraq faisait partie des Membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. Nous étions parmi les 50 pays à signer la Charte le 26 juin 1945. Aujourd'hui, je rappelle une fois encore cet événement important au moment où j'exprime notre ferme attachement aux règles fondamentales qui régissent les relations internationales. Nous soulignons notre foi profonde dans les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, en premier lieu le respect de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de l'égalité souveraine des pays, ainsi que dans la non-ingérence dans les affaires intérieures, les relations de bon voisinage et le règlement pacifique des différends. Nous croyons aussi dans le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force et dans l'élimination des menaces à la sécurité grâce à la coopération au service des intérêts fondamentaux de tous les peuples.

Le combat mené par l'Iraq contre l'État islamique d'Iraq et du Levant – le groupe terroriste Daech – de 2014 jusqu'à notre victoire en 2017 a été l'un des faits positifs qui se sont produits dans notre région. Il a représenté l'application concrète d'un principe important consacré par la Charte, à savoir l'importance de la coopération internationale pour s'attaquer aux menaces contre la paix et la sécurité internationales. Cette victoire a été obtenue grâce au sacrifice et au sang de toutes les composantes de nos forces de sécurité, avec le soutien de notre population et de la coalition internationale, ainsi que de nos amis, frères et voisins. L'Iraq est devenu le centre de l'intérêt général dans l'élimination du danger posé par Daech, qui menace la paix et la sécurité internationales. Tous nos amis et frères se sont engagés à mettre en œuvre les buts et principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies et à soutenir l'Iraq dans sa lutte contre le terrorisme, à rétablir la paix et la stabilité et à reconstruire le pays après les destructions causées par les bandes terroristes de Daech.

Cependant, nous devons relever le fait que certains pays n'ont pas pleinement respecté les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et ont choisi le conflit plutôt que la coopération pour défendre leurs intérêts. Ils ont eu recours à la force, violant ainsi la souveraineté et l'intégrité territoriale des États, avec des conséquences catastrophiques qui menacent la paix et la sécurité internationales. S'ils avaient respecté la Charte, il n'y aurait pas eu une telle escalade et la situation n'aurait pas atteint un niveau aussi dangereux

qu'aujourd'hui. Les événements regrettables qu'a connus l'Iraq ces derniers jours et ces dernières semaines représentent des actes de provocation clairs contre l'État iraquien, son gouvernement et son peuple. Ils mettent en péril la sécurité, la souveraineté, l'intégrité territoriale et la stabilité sociale de l'Iraq et l'ont mis au bord d'un grand danger, non seulement au sein du pays mais aussi dans la région et dans le monde entier.

Nous avons donc souligné à maintes reprises dans cette salle la nécessité d'épargner à l'Iraq une implication dans les conflits externes entre des États amicaux et alliés. Nos territoires ne doivent pas être ouverts à de tels conflits. Cela minerait les victoires remportées contre le terrorisme et serait préjudiciable à la stabilité en Iraq et à la campagne universelle de solidarité visant à reconstruire l'Iraq après les destructions causées par le terrorisme. Cela compromettrait aussi la lutte contre les vestiges de Daech et donnerait aux forces du mal et du terrorisme la possibilité de déstabiliser l'Iraq et la région, ce qui permettrait de nouveau au groupe terroriste Daech de menacer la paix et la sécurité internationales.

Actuellement, l'Iraq est affairé à sa reconstruction et il avance vers un avenir meilleur. La phase plus récente a commencé le 1er octobre 2019, lorsque les Iraquiens ont exercé leur droit constitutionnel de manifester, conformément aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales énoncés au paragraphe 3 de l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, en vue d'édifier laborer un avenir nouveau et brillant pour l'Iraq, où ils jouiraient de la sécurité et de la prospérité, et ainsi le pays se dissocierait des conflits régionaux et internationaux. Au cours des trois derniers mois, nous avons réalisé ce qui ne l'avait pas été pendant toute une décennie. Nous avons répondu aux exigences des manifestants, le Parlement iraquien a promulgué une nouvelle loi électorale et la composition de la Haute Commission électorale indépendante a été renouvelée, sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies par l'intermédiaire de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq.

En outre, des mesures ont été prises pour réaliser la réforme des pouvoirs législatif et exécutif. Les violations récentes de notre souveraineté et de notre intégrité territoriale ont renforcé la volonté du peuple iraquien de se dissocier de tous les conflits, crises et tensions dans la région. Cela anéantirait le rêve du peuple iraquien de vivre dans la sûreté et la stabilité. Nous avons eu assez de guerres et de destructions; nous ne pouvons supporter aucune nouvelle guerre en Iraq. La seule chose que nous voulons, c'est la paix et la stabilité. Nous ne sommes l'ennemi de personne; au contraire, nous sommes l'ami de tous. Nous espérons que toutes les parties feront preuve de sagesse et de raison dans leur prise de décisions et recourront à des voies politiques et diplomatiques, car ce sont les principales options pour s'attaquer aux problèmes actuels, conformément aux principes fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, afin de faire respecter le peuple iraquien et sa souveraineté.

Nous condamnons les attaques et agressions qui violent la souveraineté de l'Iraq, la Charte des Nations Unies et les dispositions pertinentes du droit international. Nous demandons au Conseil de sécurité de les condamner aussi et de continuer à assumer ses responsabilités de garantir la stabilité de l'Iraq et de veiller à ce qu'il ne soit impliqué dans aucune tension ni aucune crise régionale. Le Conseil doit engager toutes les parties à faire preuve de calme et de retenue, à apaiser les tensions et à s'abstenir de toute action unilatérale qui affaiblirait les efforts internationaux conjoints de lutte contre le terrorisme. Ces actions pourraient être utilisées par des terroristes pour commettre des actes criminels contre des citoyens iraquiens, ce qui saperait gravement la sécurité nationale, régionale et internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Il y reste encore un certain nombre d'orateurs sur ma liste pour la présente séance. Je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'au lundi 13 janvier, à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 10.